

**RAPPORT D'EVALUATION DE LA
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT
EN TUNISIE 2021**

Juin 2022



Sommaire

Préambule.....	3
Chapitre 1 : Évolution de la conjoncture	4
Chapitre 2 : Évaluation quantitative et qualitative de l'investissement	17
Chapitre 3 : Classement de la Tunisie dans les rapports internationaux.....	28
Chapitre 4 : Évaluation des réformes de l'environnement de l'investissement	40
Chapitre 5 : Veille Stratégique sur l'investissement	51
Chapitre 6 : Les recommandations pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement.....	77

Préambule

Le rapport de l'évaluation de la politique d'investissement de 2021 s'inscrit dans la continuité des évaluations du climat de l'investissement établies en concertation et en coordination avec le secteur privé et ce notamment via Conseil stratégique de la TIA et d'autres initiatives d'amélioration de l'environnement des affaires.

Il a pour finalité d'évaluer le contexte économique et d'investissement en Tunisie en s'appuyant sur les travaux des différents opérateurs publics et privés et à travers une approche comparative pour apprécier l'élan de l'investissement dans un contexte concurrentiel.

A cet effet, le rapport s'appuie sur une analyse de la conjoncture économique et une évaluation quantitative et qualitative de l'investissement. Il analyse le positionnement de la Tunisie par rapport à ses concurrents selon une sélection de rapports internationaux et la veille stratégique. Il retrace également les principales réformes engagées pour améliorer l'environnement des affaires au cours de l'année 2021 et début 2022 et la perception du secteur privé.

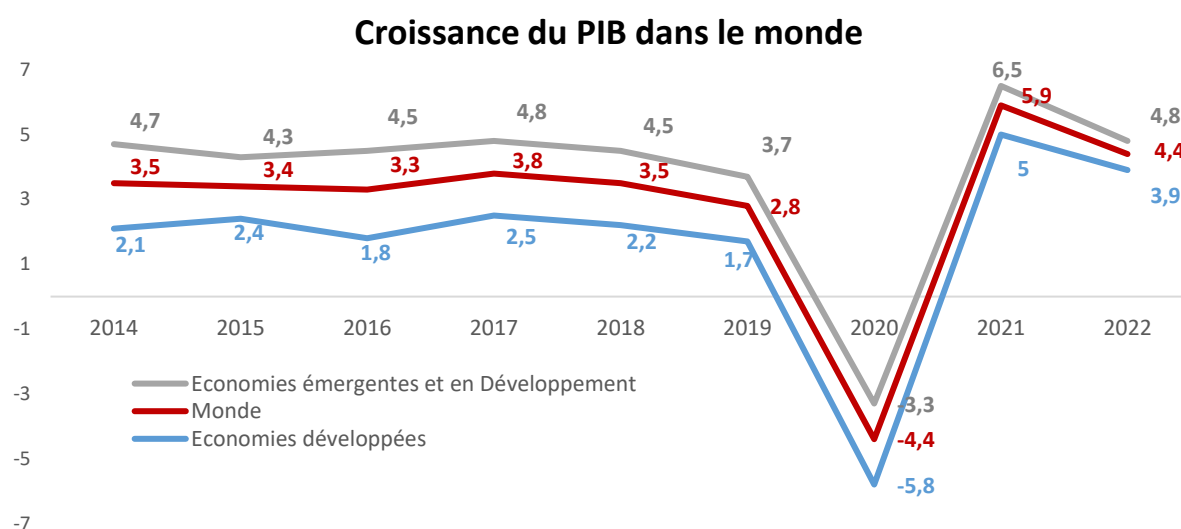
Le rapport présente à la fin les principales orientations à préconiser pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement.

Chapitre 1 : Évolution de la conjoncture

Ce chapitre analyse l'évolution de la conjoncture internationale durant l'année 2021 et la situation économique nationale à travers des indicateurs macro-économiques qui décrivent l'évolution du commerce extérieur, de la croissance économique, des finances publiques etc.

1. Situation et perspectives de l'économie mondiale

Durant l'année 2021, la croissance de l'économie mondiale a été révisée à la hausse grâce à l'efficacité des mesures prises par certains grands pays pour assurer un retour à la normale à travers des anticipations de reprise tirées par la vaccination au second semestre de 2021 et par l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite. Selon les estimations du FMI la croissance mondiale devrait se situer aux alentours de **(5.9%)** en 2021.



La zone euro a enregistré une croissance historique en 2021 **(+5.2%)** après une chute de son PIB de **(6,4%)** en 2020. En Allemagne et selon les estimations du FMI l'activité économique a augmenté de **(2.7%)** en 2021. De même, la France a enregistré une croissance positive de l'ordre de **(6.7%)** tout comme l'Espagne **(+4.9%)**, l'Italie **(6.2%)** et le Royaume-Uni **(7.2%)**.

Les Etats-Unis ont connu une reprise de l'activité économique en 2021 plus que celle enregistré en Europe **(+5.6%)** quant au Japon, une reprise timide a été enregistré de l'ordre de **(+1.6%)** en 2021.

En analysant les données statistiques de la croissance économique du FMI des différents pays du monde en 2021, les économies avancées ont vu leur PIB croître de **(5%)**. Une performance tirée par les États-Unis **(+5,6%)** et la zone Euro **(+5,2%)**, qui ont effacé la chute de 2020. En revanche, le Japon reste à la traîne avec une progression qui se limite à **(+1,7%)**, alors que le PIB s'était déjà replié de **(4,5%)** en 2020. En 2022, la croissance moyenne du PIB des économies avancées est attendue à **(+3,8%)**. Cette fois, la hausse devrait être portée par la zone Euro **(+4,2%)**. Les États-Unis et le Japon, toujours selon les prévisions de la Banque mondiale, enregistreront une croissance de **(3,7%)** et **(2,9%)**.

Comme en 2021, les marché émergents et économies en développement (EMDE) continueront à croître plus vite que les économies avancées, avec une progression de **(4,6%)**. Mais l'écart se resserre puisqu'il n'est plus que de **0,8 point**, contre **1,3 point** en 2021. De plus, il faut souligner de fortes disparités à l'intérieur de cette catégorie EMDE.

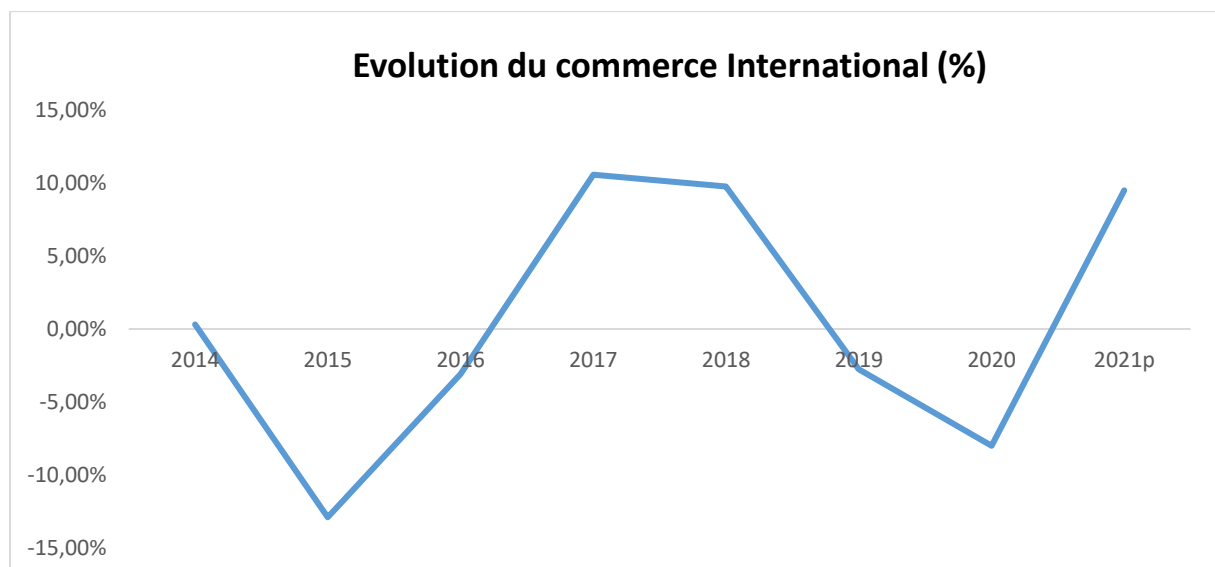
Régions	2019	2020	2021
Monde	2.8	- 3.5	5.5
Pays développés	1.6	- 4.9	4.3
Etats-Unis	2.2	- 3.4	5.6
Zone Euro	1.3	- 7.2	4.2
Japon	0.3	- 5.1	3.1
Pays émergents	3.6	- 2.4	6.3
Chine	6.0	2.3	8.1
Inde	4.2	- 8.0	11.5
Brésil	1.4	- 4.5	3.6
Russie	1.3	- 3.6	3.0
Afrique du Sud	0.2	- 7.5	2.8
Source : Perspectives économiques mondiales du FMI (Janvier 2022)			

1.1. Commerce international

Une reprise inégale des échanges mondiaux

En 2021, après l'effondrement engendré par la pandémie l'année précédente, les échanges mondiaux ont fortement rebondi puisque la croissance est estimée à **(9,3%)** par l'OCDE. L'Organisation Mondiale du Commerce a même revu à la hausse ses prévisions en octobre dernier, avec une croissance en volumes évaluée à **(10,8%)** pour 2021 (au lieu des **8%** annoncés en mars).

Cette reprise en V masque toutefois, là encore, d'importantes disparités géographiques. Le commerce a été un instrument décisif pour lutter contre la pandémie et cette forte croissance souligne à quel point le commerce sera important pour soutenir la reprise de l'économie mondiale. Mais l'accès inéquitable aux vaccins aggrave la divergence économique entre les régions.



1.2. Marché de l'emploi

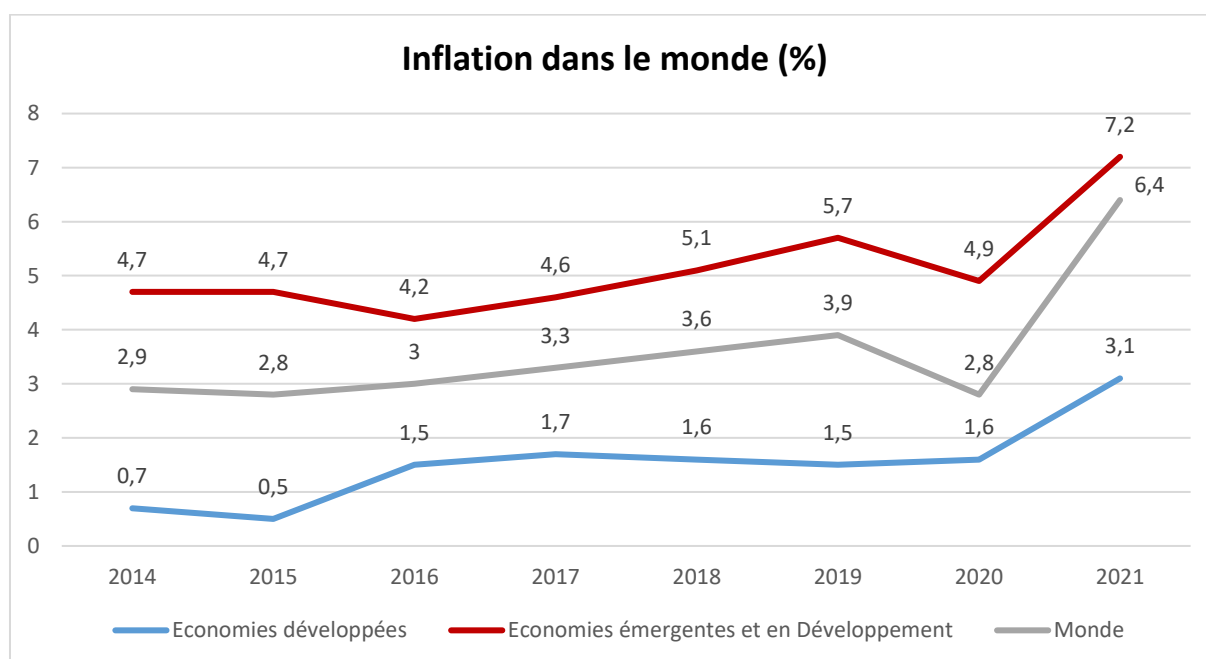
L'année 2021 s'achève avec un marché de l'emploi dégradé. En affectant le fonctionnement de plusieurs secteurs économiques, la crise épidémique a exercé de fortes pressions sur le marché du travail des différentes économies. Les estimations du FMI disponibles, portant selon les pays jusqu'à septembre,

novembre ou décembre, font état de pertes d'emplois importantes, bien que limitées selon les pays par les dispositifs de soutien mis en place.

1.3. L'inflation

L'inflation devrait rester élevée à court terme, atteignant en moyenne **(6,4%)**, avec **(3,1%)** dans les pays avancés et **(7,2%)** dans les pays émergents et les pays en développement en 2021, avant de fléchir en 2022

Dans la plupart des cas, la montée de l'inflation est due aux inadéquations entre l'offre et la demande liées à la pandémie et à la hausse des cours des produits de base par rapport à leur faible niveau d'il y a un an. Les pressions sur les prix devraient, pour la plupart, s'atténuer en 2022. Dans certains pays émergents et pays en développement, les tensions sur les prix devraient persister en raison de la hausse des cours des denrées alimentaires, des effets décalés de l'augmentation des prix du pétrole et d'une dépréciation des taux de change qui fait augmenter les prix des produits importés. Toutefois, une grande incertitude entoure les perspectives d'inflation, principalement en raison de l'évolution de la pandémie, de la durée des perturbations de l'approvisionnement et de la manière dont les anticipations d'inflation peuvent évoluer dans ce contexte.



2. Perspectives économiques de 2022

L'économie mondiale aborde 2022 dans une position plus faible que prévu. Alors que se répand le nouveau variant de COVID19, Omicron, les pays restreignent à nouveau les déplacements. Du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement, l'inflation est plus élevée et plus généralisée que prévu, en particulier aux États-Unis et dans de nombreux pays émergents et en développement. Les perspectives de croissance ont aussi été assombries par le repli du secteur immobilier chinois et la reprise plus lente que prévu de la consommation privée.

La croissance mondiale devrait passer de **(5,9 %)** en 2021 à **(4,4 %)** en 2022, soit un demi-point de pourcentage de moins pour 2022 que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), ce qui tient en grande partie à la révision à la baisse des prévisions concernant les deux plus grandes économies. Lorsque les hypothèses sont révisées en supprimant du scénario de référence le train de mesures budgétaires du programme « Build Back Better » (Reconstruire en mieux) et en incluant le retrait anticipé des mesures d'accompagnement monétaire et la persistance des pénuries d'approvisionnement, les perspectives de croissance des États-Unis diminuent de **1,2 point** de pourcentage. En Chine, les perturbations liées à la politique de tolérance zéro par rapport à la COVID-19 et les tensions financières prolongées dans le secteur de la promotion immobilière ont entraîné une révision à la baisse de **0,8 point** de pourcentage. La croissance mondiale devrait ralentir et s'établir à **(3,8%)** en 2023. Si ce chiffre est supérieur de **0,2 point** de pourcentage par rapport aux prévisions antérieures, cela s'explique en grande partie par la reprise qui s'installera mécaniquement une fois levés au cours du second semestre de 2022 les freins qui entravent actuellement la croissance. Les prévisions sont subordonnées à l'amélioration de la situation sanitaire dans la plupart des pays d'ici à la fin de 2022, à savoir que le taux de vaccination dans le monde entier progresse et que les traitements deviennent plus efficaces.

2.1. Commerce mondial

L'OCDE prévoit une progression des échanges commerciaux de **(5%)** en 2022 et **(4,5%)** en 2023. Cela implique que les échanges commerciaux retrouveront la trajectoire qui avait été projetée avant la pandémie fin 2022. Concernant plus spécifiquement le commerce de marchandises, l'Organisation Mondiale du Commerce annonce pour sa part une augmentation de **(4,7%)** en 2022.

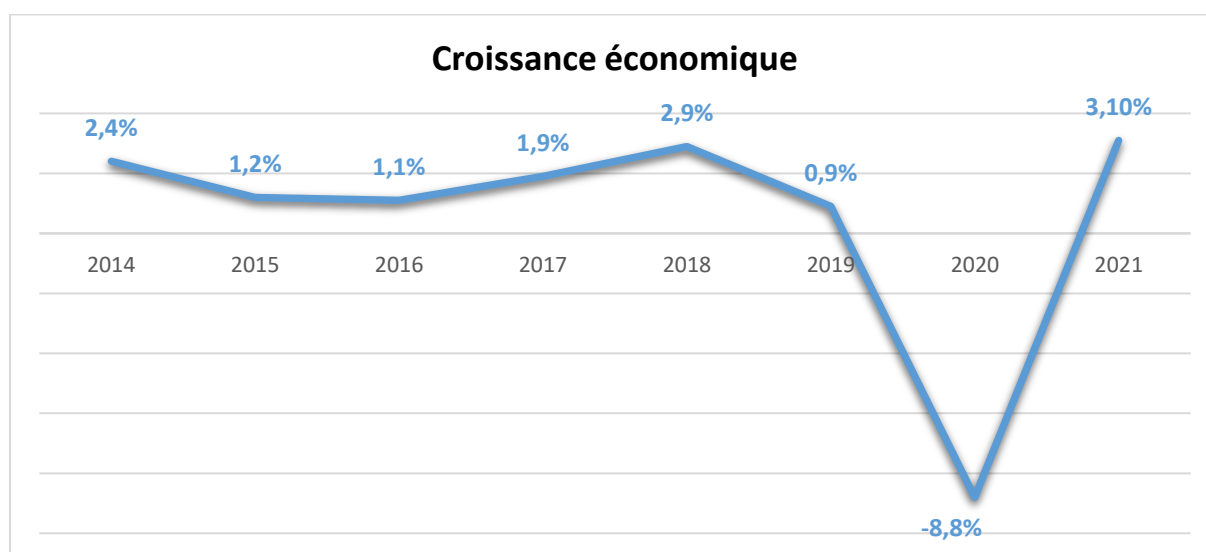
2.2. Inflation

La forte inflation devrait persister plus longtemps que ce qui avait été prévu, car les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les prix élevés de l'énergie devraient se maintenir en 2022. Si les anticipations d'inflation restent bien ancrées, l'inflation devrait progressivement diminuer à mesure que les déséquilibres entre l'offre et la demande s'atténuent en 2022 et que la politique monétaire des principales économies produit ses effets.

3. Situation et perspectives de l'économie nationale

3.1. Activité économique

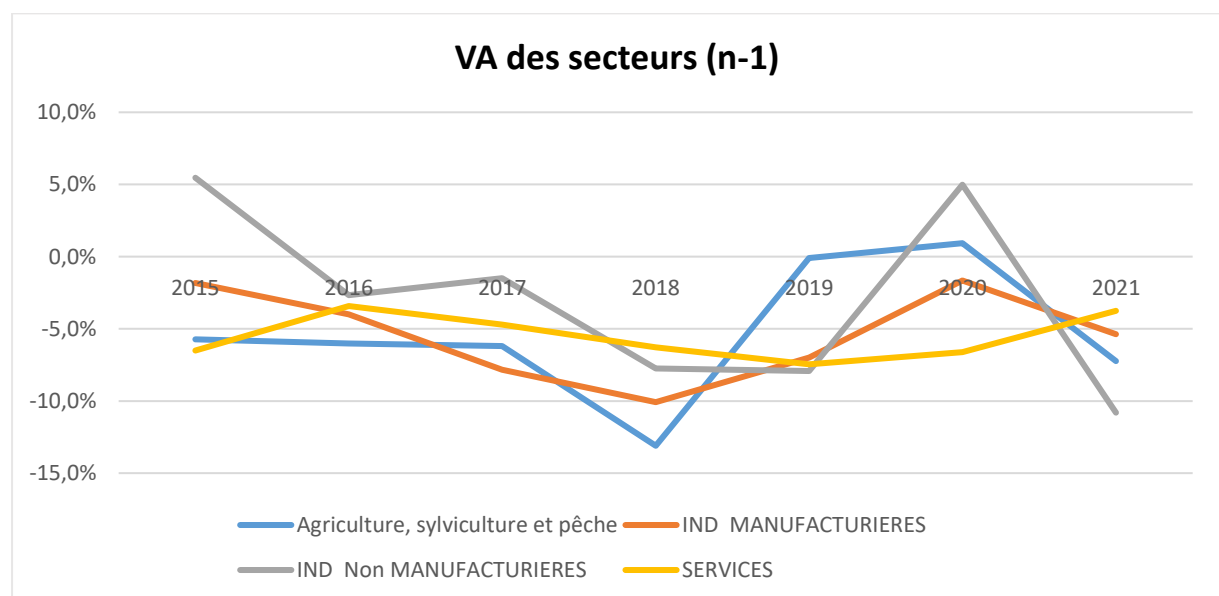
Le taux de croissance du PIB tunisien a atteint **(3,1%)** en 2021 selon l'INS, après une chute de **(8,7%)** en 2020. La reprise a été freinée en 2021 par la poursuite de restrictions imposées par la crise sanitaire.



Sur le plan sectoriel, la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche a reculé de **(4,2%)** sur une base annuelle, le secteur du textile et de l'habillement a également diminué de **(3,9%)** et les industries mécaniques et électriques ont baissé de **(4,6%)**. Par contre, la valeur ajoutée du secteur des industries chimiques a augmenté de **(29,5%)**. Le secteur minier a, quant à lui, réalisé une croissance de **(78,6%)**, même topos pour le secteur de l'extraction du pétrole et du gaz naturel qui a progressé de **(20,6%)**.

Le secteur des industries non manufacturières a enregistré un taux de croissance négatif de **(-5,4%)** par rapport à 2020 en relation avec la baisse de la production de phosphate brut. De même, pour le secteur de l'extraction de pétrole et de gaz naturel qui a enregistré une baisse de **(3%)**.

Pour le secteur des services marchands, une baisse de la valeur ajoutée de **(3,8%)** a été enregistrée en 2021. Cette contraction est due à la baisse de la VA dans la plupart de ses secteurs stratégiques,



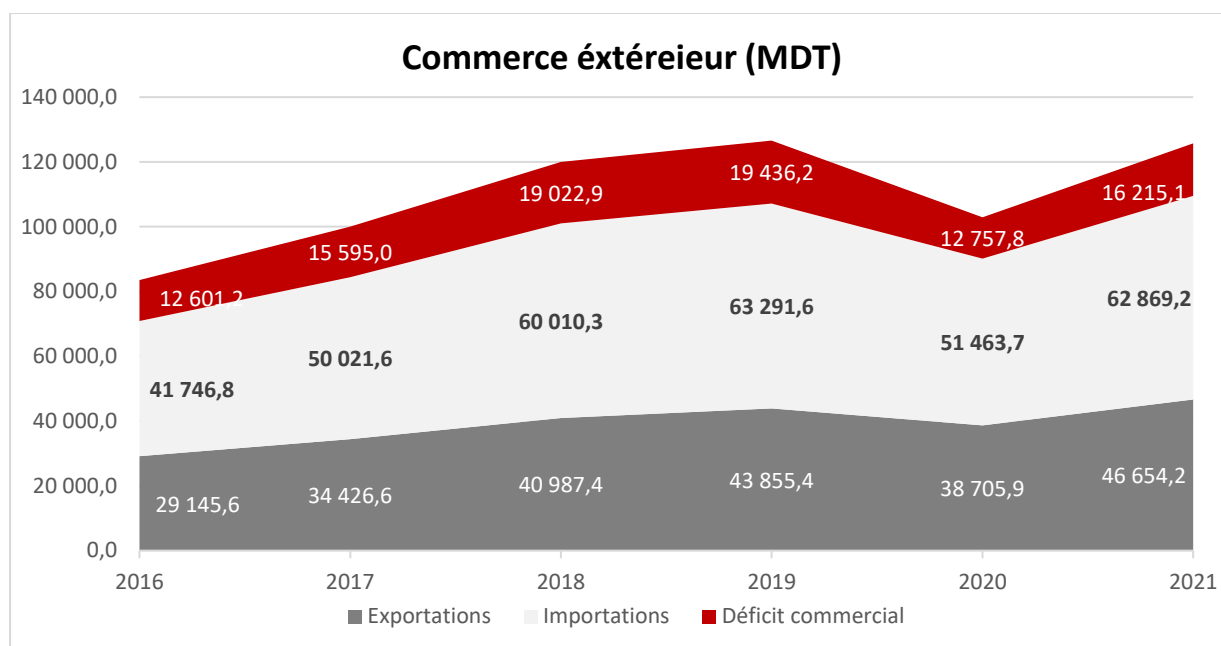
3.2. Commerce extérieur

Durant l'année 2021, les exportations ont enregistré une hausse de **(20,5%)** contre une baisse de **(11,7%)** durant l'année 2020. Elles ont atteint le niveau de **46,654** milliards de dinars contre **38,706** milliards de dinars durant l'année 2020. L'augmentation observée au niveau des exportations concerne plusieurs secteurs. En effet, les ventes à l'étranger du secteur de l'énergie ont évolué de **(39%)**, celles des mines, phosphates et dérivés de **(83,2%)**, celles des textiles/habillement et cuirs de **(14,4%)**, et celles des industries mécaniques et électriques de **(21,9%)**. En revanche, les exportations des industries agro-alimentaires se sont contractées de **(3,9%)**.

De même, les importations ont augmenté de **(22,2%)**, contre une baisse de **(18,7%)** durant l'année 2020. En valeur, les importations ont atteint **62,869** milliards de dinars, contre **51,464** milliards de dinars durant 2020.

L'évolution des importations provient de la hausse enregistrée au niveau des importations des biens d'équipement **(+16%)**, des matières premières et demi-produits **(+29,7%)**, des biens de consommation **(+17%)** et de l'énergie **(+29,3)**.

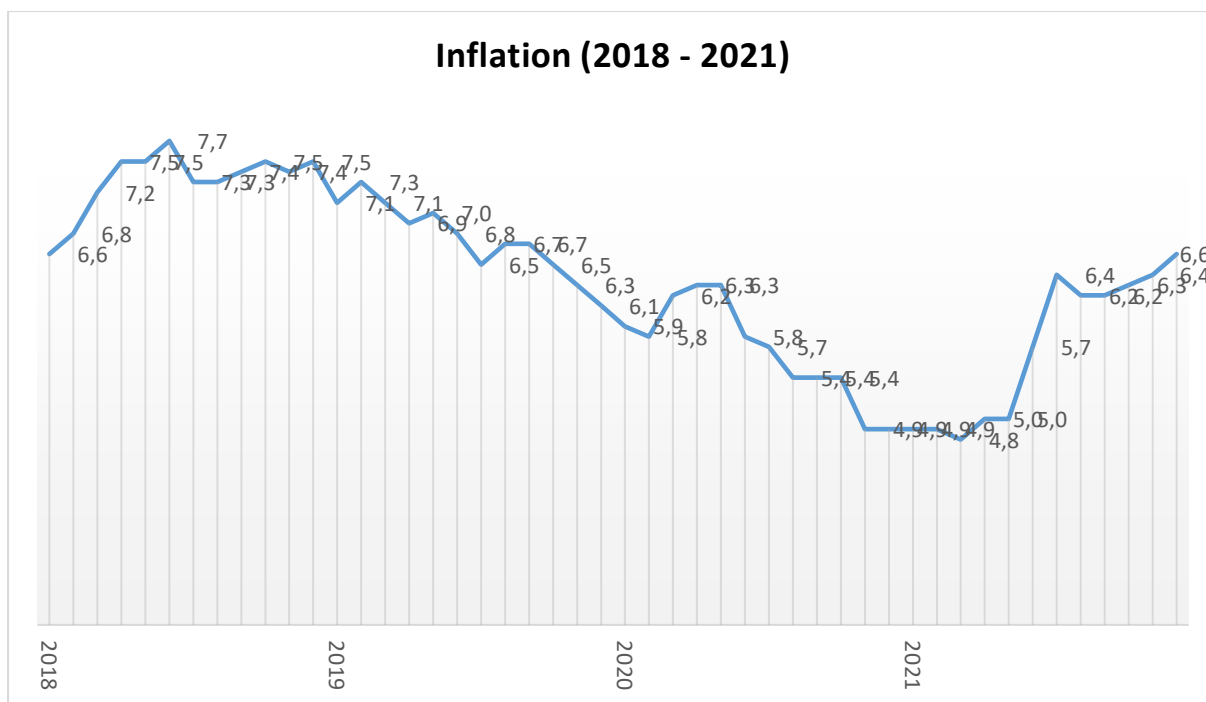
Ainsi, le déficit commercial a enregistré un repli significatif en 2021 pour atteindre **-16215.8 MD** contre **-12758 MD** en 2020 permettant ainsi une légère détérioration du taux couverture de **1 point** de pourcentage pour atteindre **(74.2%)**.



3.3. Inflation

L'indice des prix à la consommation en Tunisie a augmenté pour le troisième mois consécutif, en s'établissant à **(6,6%)** en décembre dernier, sur une base annuelle, contre **(6,4%)** en novembre 2021. Cette tendance à la hausse du taux d'inflation est principalement due à l'accélération du rythme des hausses des prix des produits alimentaires de **(6,9%)** en novembre dernier, à **(7,6%)** en décembre.

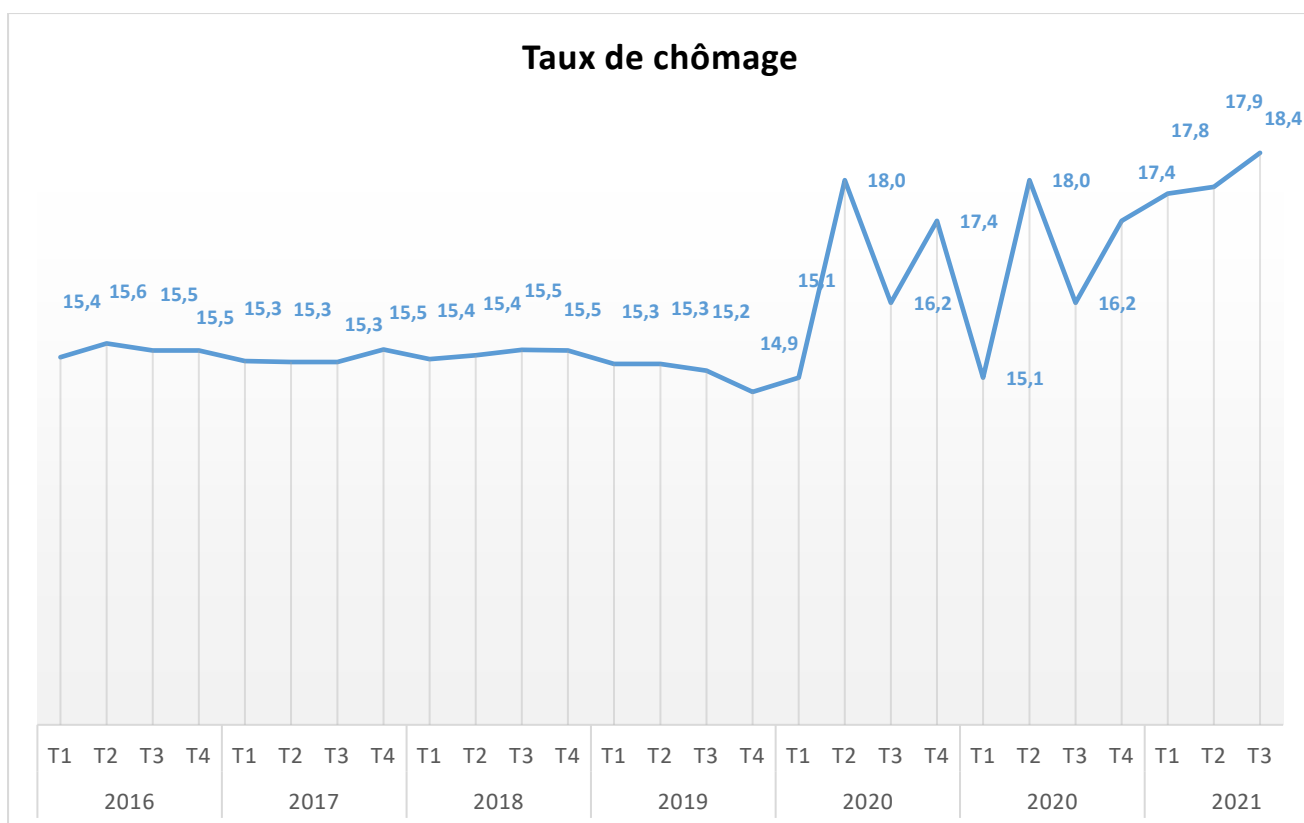
Le taux d'inflation sur l'ensemble de l'année 2021 s'établit à **(5,7%)**, contre **(5,6%)** en 2020. Les prix des produits alimentaires connaissent une hausse drastique ces derniers mois, avec une pénurie qui touche plusieurs produits, notamment les œufs et l'huile végétale subventionnée, qui sont quasiment absents dans les commerces.



3.4. Chômage

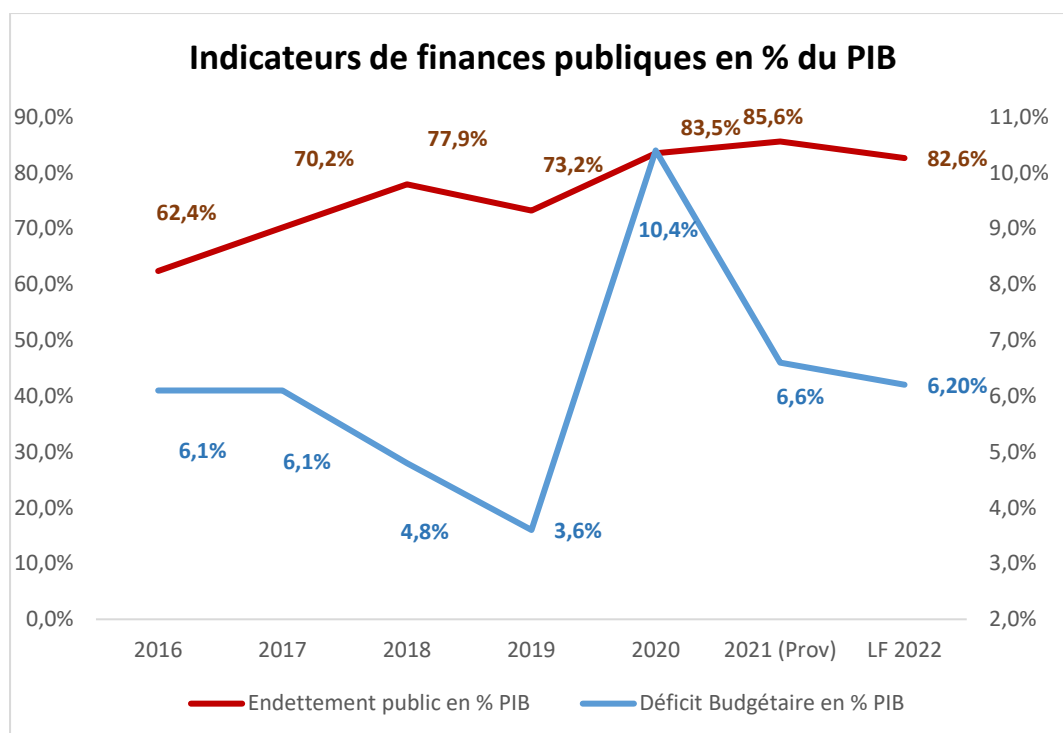
Selon les statistiques de l'INS, Le taux de chômage a atteint **(18,4%)** de la population active au troisième trimestre 2021, en hausse de **0,5 point** par rapport au premier trimestre de 2021.

Le nombre de chômeurs estimé pour le troisième trimestre 2021 s'élève, à **762,6** mille du total de la population active, contre **746,4** mille chômeurs pour le premier trimestre 2021 ; soit **16** mille chômeurs de plus sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage atteint **(18,4%)** contre **(17,9%)** au deuxième trimestre, Ce taux a connu une augmentation parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, passant de **(41,7%)** au cours du deuxième trimestre à **(42,8%)** au cours du troisième trimestre 2021.



3.5. Finances publiques

L'exécution du budget 2021 aurait dévoilé une amélioration des comptes de l'État. A fin décembre 2021, les ressources propres de l'Etat ont totalisé (avant dons & confiscations), un montant de **33,869** milliards de dinars, en hausse de **(5%)** par rapport à l'année 2019. En effet, d'une part les recettes fiscales ressortent en hausse de **991** millions de dinars **(+3,3%)**, à **30,816** milliards de dinars, et, d'autre part, les recettes non fiscales marquent une hausse de **619** millions de dinars **(+24,9%)**, à **3,103** milliards de dinars. D'un autre côté, les dépenses ordinaires ont grimpé de **(10%)**, par rapport à leur niveau budgétisé dans la loi de finances 2021, totalisant **44,241** milliards de dinars. L'exécution du budget devrait se renforcer, ce qui risquerait d'impacter sensiblement les finances de l'État en 2021.



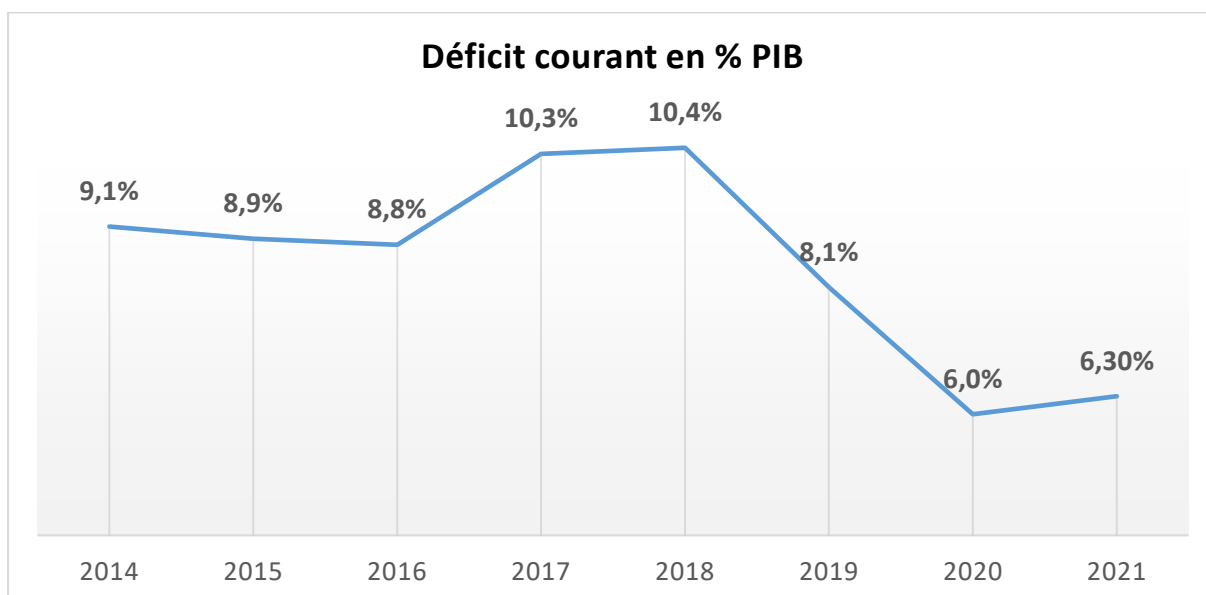
3.6. Paiements extérieurs

La balance des paiements courants a dégagé un déficit de -8 milliards de dinars en 2020 soit **(6,3%)** du PIB contre **(-7,1)** milliards et **(6%)** du PIB en 2020 et ce, à la suite du repli du déficit commercial de **(21%)** en relation avec la contraction des importations à un rythme plus accentué que les exportations sous l'effet des répercussions post- COVID-19 sur les échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

En revanche, le secteur touristique a connu une évolution positive dans la période post-covid avec une augmentation de **(6.1%)** des recettes touristiques passant à **1,9** milliard de dinars en 2021, alors que le nombre de nuitées passées a lui aussi augmenté de **(23,4%)**.

Concernant les transferts des Tunisiens résidants à l'étranger, ils ont connu une forte hausse **(+34,9%)**.

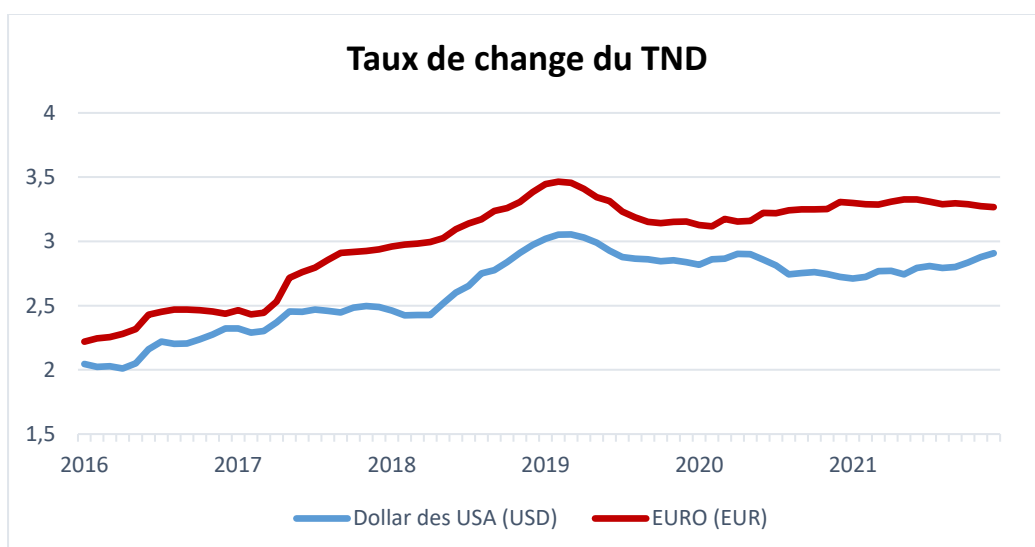
Ainsi, la balance générale des paiements s'est soldée par un excédent de **3.878 MDT** contre **+5.228 MDT** en 2019 ce qui a inscrit les avoirs nets en devises en une tendance haussière pour atteindre **23.113 MDT**, soit l'équivalent de 162 jours d'importation en 2020 contre **19.465 MDT** et 111 jours en 2019.



3.7. Evolution du taux de change du dinar

En fin de 2021, Le taux de change du dinar Tunisien a connu, en 2021, une dépréciation de **(7,44%)** par rapport au dollar américain et une appréciation de **(1,4%)** vis-à-vis de l'euro,

Cette évolution de la monnaie nationale, découle en partie de la stabilité relative du niveau des avoirs net en devises qui ont atteint **23,3 milliards** de dinars ou 136 jours d'importations fin décembre 2021, contre **23,1 milliards** de dinars et 162 jours d'importations au terme de l'année écoulée.



Chapitre 2 : Évaluation quantitative et qualitative de l'investissement

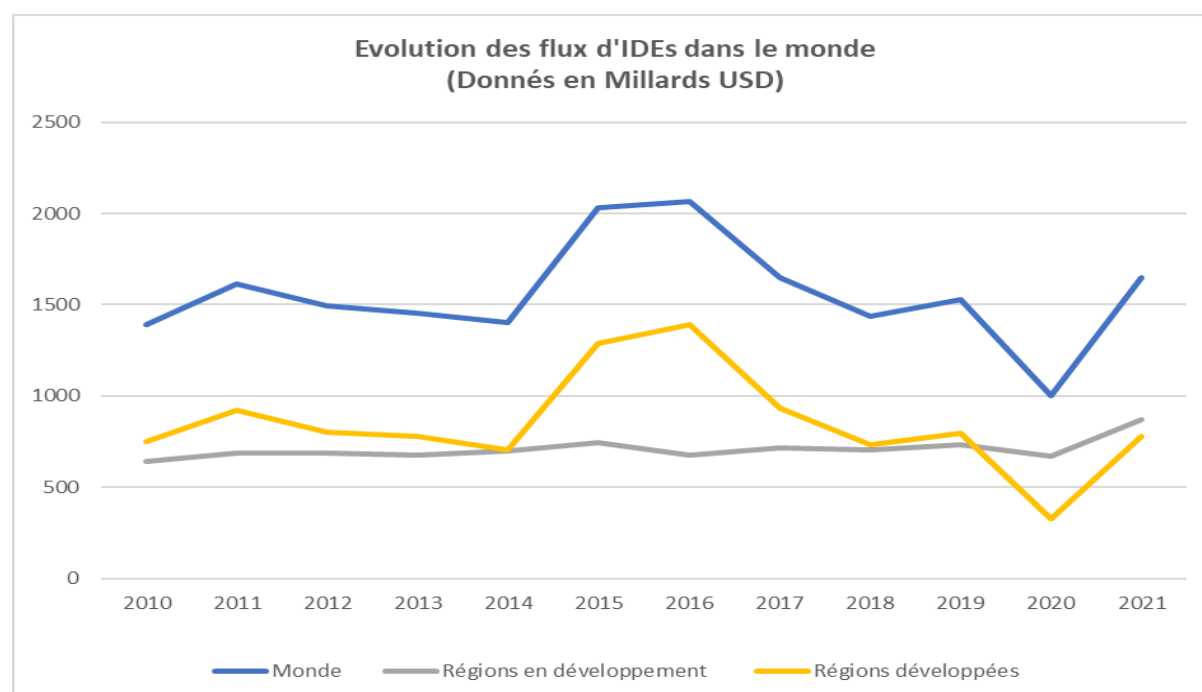
Ce Chapitre dresse une analyse exhaustive de l'investissement au niveau international à travers les statistiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'évolution des IDEs dans le monde et une évaluation quantitative et qualitative l'investissement au niveau national.

1. Les investissements internationaux dans le monde

1.1. Les IDEs à l'échelle internationale : Un fléchissement sans précédent

Selon les prévisions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les économies développées enregistraient de loin la plus forte croissance des IDE, lesquels atteignaient quelques **777 milliards** de dollars en 2021, ce qui représentait plus de trois fois leur niveau exceptionnellement bas de 2020. En Europe, plus de **(80%)** de l'augmentation des flux étaient liée à d'importantes variations dans les économies où les flux intermédiaires sont importants. Les entrées d'IDE aux États-Unis ont plus que doublé, ce phénomène étant entièrement attribuable à une hausse des fusions et acquisitions (M&A) transfrontalières. Les flux d'IDE dans les économies en développement ont augmenté de **(30%)** pour atteindre près de **870 milliards** de dollars. On notait une accélération de la croissance des IDE en Asie de l'Est et du Sud-Est **(+20 %)**, une reprise à des niveaux proches de ceux d'avant la pandémie en Amérique latine et dans les Caraïbes, et une légère hausse en Asie de l'Ouest. Les entrées d'IDE en Afrique ont également augmenté. La plupart des pays bénéficiaires des IDE du continent enregistraient une augmentation modérée des IDE mais le total des IDE dans la région a plus que doublé, du seul fait d'une transaction financière intra-groupe au second semestre 2021 en Afrique du Sud.

Près des trois quarts de la croissance des flux d'IDE dans le monde (soit plus de **500 milliards** de dollars sur un total de **718 milliards**) ont été enregistrés dans les économies développées. Les économies en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), ont connu une reprise plus modeste.



1.2. Les perspectives en 2022 et 2023

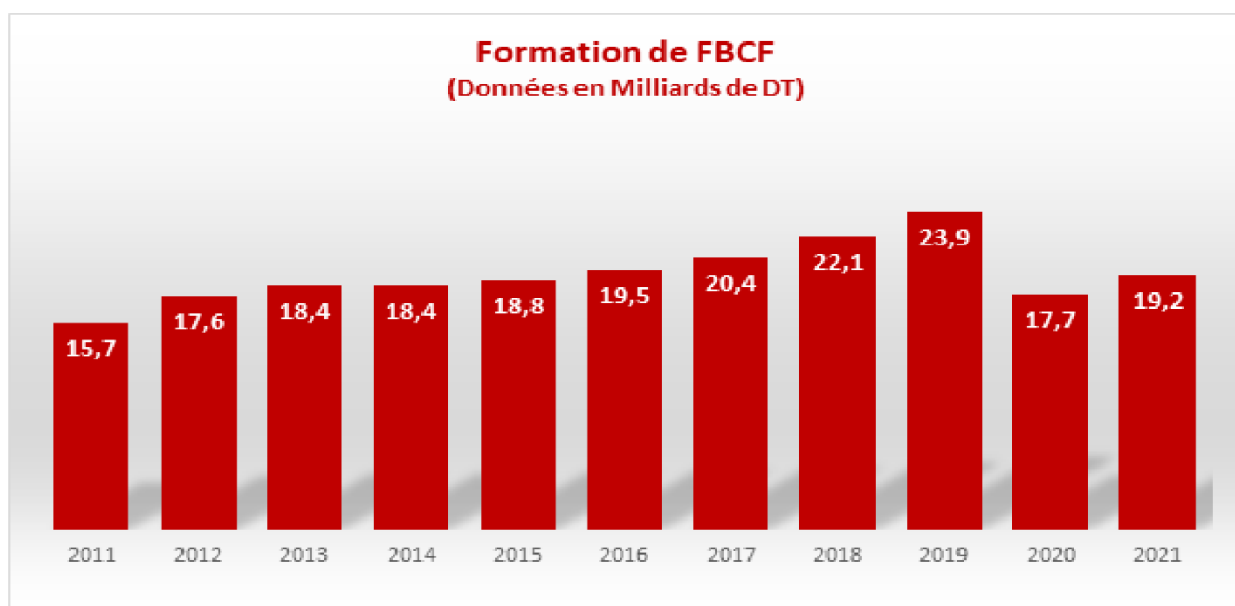
Selon les prévisions de la CNUCED, les perspectives pour les IDE dans le monde sont positives. Il est cependant peu probable qu'un rebond d'une ampleur de celui de 2021 se reproduise.

La tendance sous-jacente - nette des flux de conduits, des transactions ponctuelles et des flux financiers intra-groupes – restera, comme en 2021, relativement modérée. Le financement de projets internationaux dans le secteur des infrastructures continuera d'impulser une dynamique de croissance.

2. L'investissement en Tunisie : la poursuite du déclin

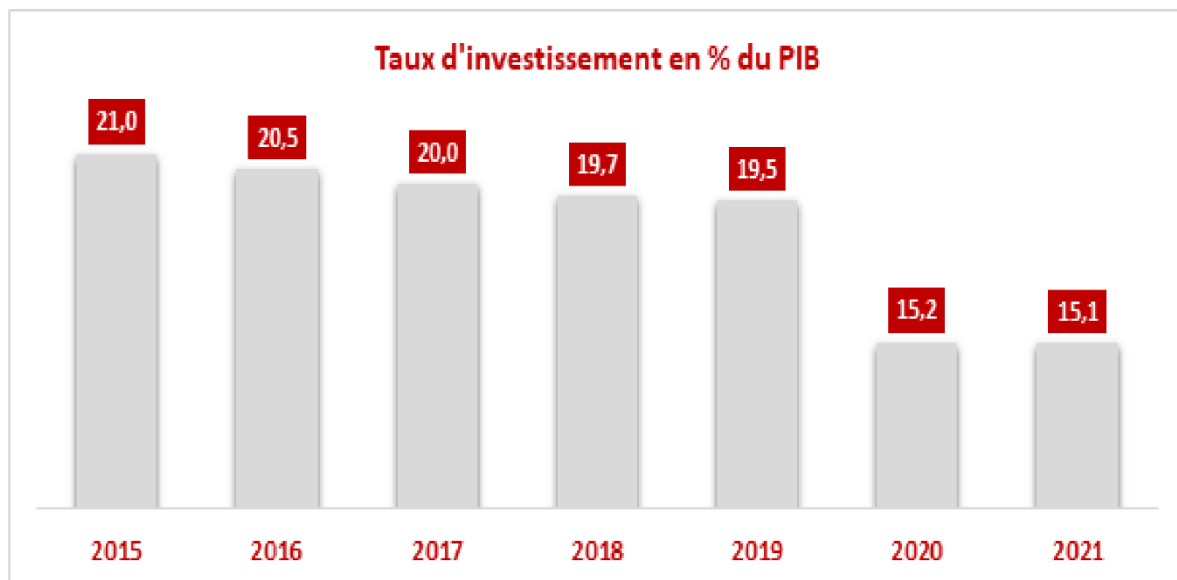
2.1. Évolution de l'investissement global

L'investissement total en Tunisie a poursuivi sa tendance de baisse depuis l'année 2011 malgré la panoplie des mesures et de la batterie de réglementations mis en place durant la dernière décennie. Cette baisse s'est exacerbée en 2020 avec les répercussions néfastes de la pandémie COVID-19 qui a touché le monde entier pour avoir une reprise timide en 2021. Ce recul a touché l'investissement privé avec le manque de visibilité par rapport à la reprise de l'activité économique et également l'investissement public à la suite de la baisse considérable des ressources du budget de l'État.

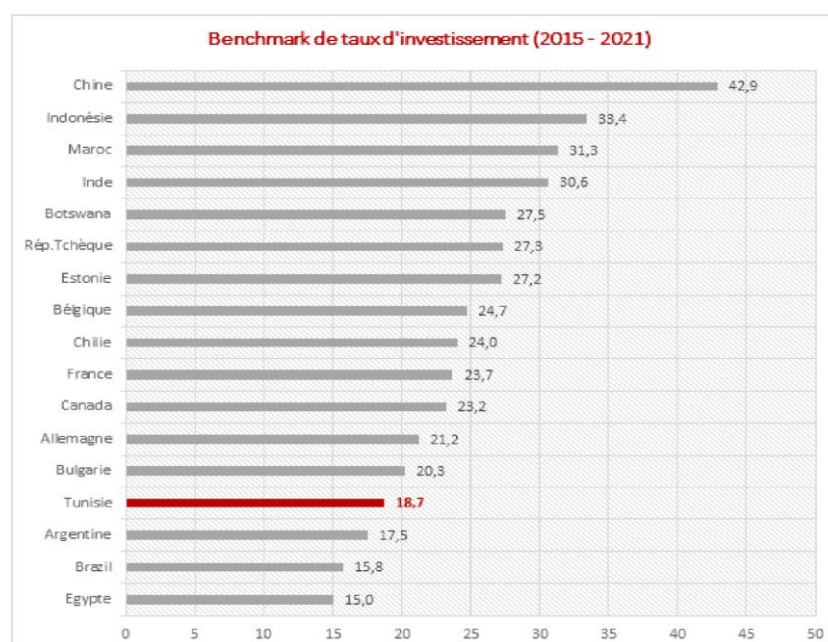


Corrélativement, le taux d'investissement qui permet de connaître le pourcentage de la richesse consacré à l'investissement chaque année a connu une baisse spectaculaire durant la période post-révolution passant de **(21%)** en 2015 à **(15,1%)** en 2021 (en 2019 le taux d'investissement était de l'ordre de **19.5%**) soit une moyenne de **(18%)** durant la période 2015-2021. La conjugaison des effets de l'instabilité économique, sociale et sécuritaire et les répercussions de la crise sanitaire en 2021 a pesé sur l'effort d'investissement et a créé de l'incertitude et un manque de visibilité chez les investisseurs plongeant le taux d'investissement à des taux historiquement bas. Tous les

secteurs d'activités ont été touché par cette baisse : l'agriculture **(-9.0%)**, les industries manufacturières **(-42.3%)**, l'industrie non manufacturières **(-29.3%)** et les services **(-33.6%)**.



Comparé à certains pays concurrents, le taux d'investissement réalisé par la Tunisie en moyenne sur la période 2015-2021 **(18.7%)** s'avère largement inférieur à celui enregistré par d'autres économies émergentes comme la Chine **(42.9%)**, le Maroc **(31%)** et l'Indonésie **(28.8%)**.



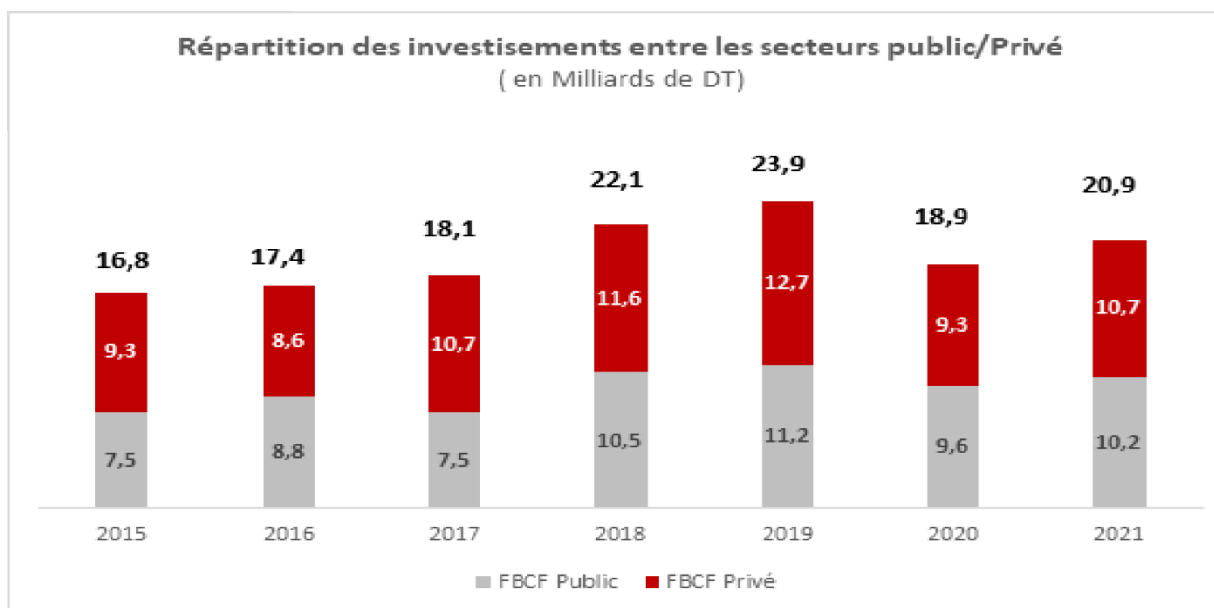
Il est impératif de rappeler que des pays comme l'Inde et le Maroc, disposant d'un taux d'investissement comparable à celui de la Tunisie au début des années 2000, ont enregistré des avancées notables. En fait, leurs taux d'investissement ont augmenté significativement dépassant celui de la Tunisie et ce, à la suite d'investissements massifs pour développer leur infrastructure et des réformes récurrentes de leur climat des affaires dans l'objectif d'encourager et dynamiser l'initiative et le secteur privé.

2.2. L'investissement privé en Tunisie demeure au-dessous des normes internationales

Malgré la batterie des réformes mise en œuvre depuis 2016 avec la promulgation de la loi d'investissement et d'autres législations afférentes à l'environnement des affaires, l'investissement privé reste en deçà des objectifs escomptés.

En effet, la période 2015-2021 s'est caractérisée par un faible dynamisme de l'investissement privé. Cette tendance baissière s'est accentuée en 2020 (- **26.4%** en 2020 par rapport à 2019) à la suite de la crise pandémique et sous l'effet du climat d'incertitude et d'instabilité politique pour revenir à une tendance positive (**14,1%**) en **2021 par rapport à 2020**.

D'un autre côté, la part de l'investissement privé dans le total de la FBCF s'est détériorée passant de (**55.2%**) en 2015 à (**49.4%**) en 2020 et (**51.1%**) en 2021 soit une moyenne de (**52.8%**) sur la période 2015-2021.



2.3. Évolution nette des micros et très petites entreprises aux dépens des PME et des grandes entreprises

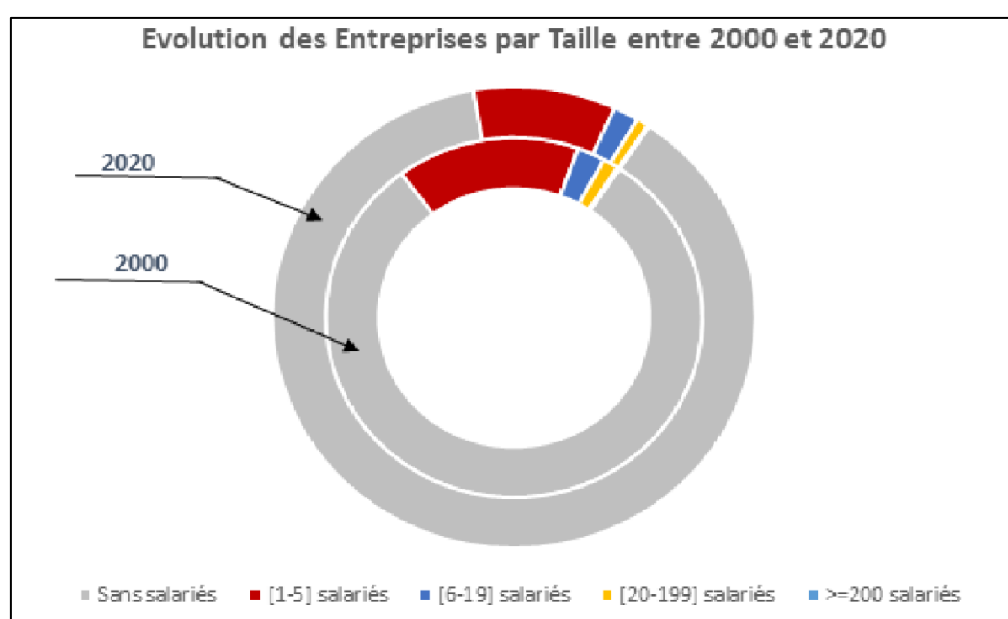
La décomposition du tissu entrepreneurial montre que la part des entreprises sans salariés a augmenté significativement passant de **(80.3%)** du nombre total des entreprises en 2000 à **(87.9%)** en 2020 aux dépens des entreprises ayant 1 à 19 salariés qui est passé de **(18.1%)** en 2000 à **(11.2%)** en 2020 et des grandes entreprises ayant plus que 20 salariés qui représentent **(0.9%)** en 2018 contre **(1.5%)** en 2000.

	2000	2020
Sans salariés	80,3%	86,5%
[1-5] salariés	15,7%	10,6%
[6-19] salariés	2,4%	1,9%
[20-199] salariés	1,3%	0,9%
>=200 salariés	0,2%	0,1%
Source : INS, Compilation TIA		

Et compte tenu des défis actuels qu'il importe de relever en matière de croissance et de créations d'emploi et des répercussions dévastatrices de la

crise pandémique qui touché le monde entier, cette évolution suscite plusieurs craintes quant à la difficulté du tissu entrepreneurial actuel de jouer le rôle de moteur d'investissement et de croissance économique.

Ces craintes sont justifiées par son incapacité à innover, son manque d'efficacité, la faiblesse de sa compétitivité, et son incapacité de réaliser des économies d'échelle et sa capacité à accéder aux sources de financement que ce soit intérieur ou extérieur.

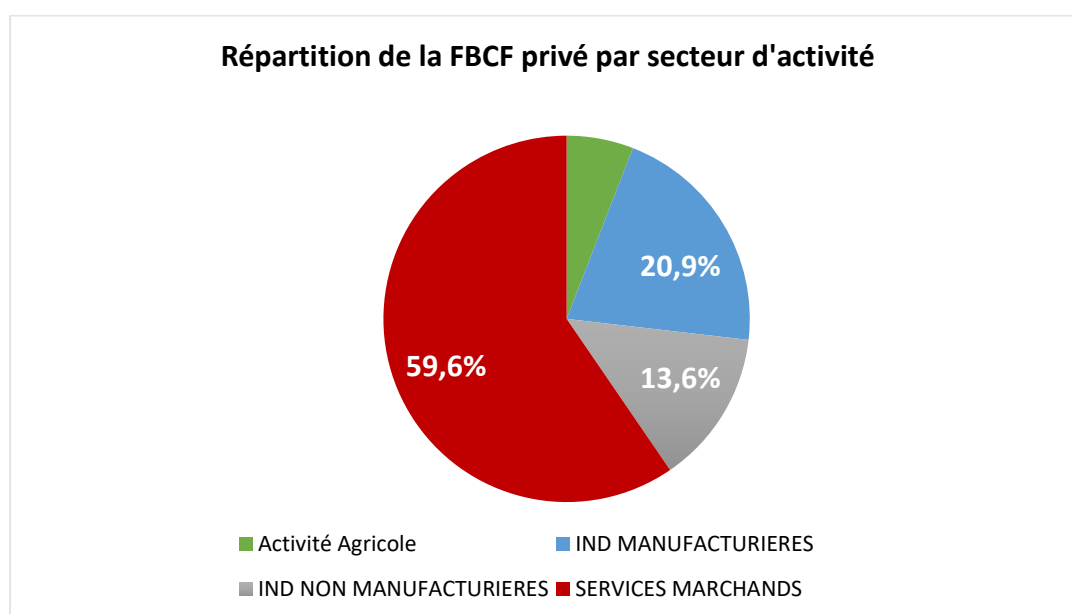


2.4. Répartition sectorielle de l'investissement privé

La répartition sectorielle des investissements montre que les services marchands accaparent la part du lion en termes d'investissement avec **(59,6%)** du total de la FBCF privé en 2021 malgré la tendance baissière qu'enregistre ce secteur depuis 2011. Ces investissements concernent les secteurs de commerce **(9,7%)**, du transport **(6,8%)** et de communication **(10,2%)** en plus de l'augmentation des investissements dans le logement qui représente **(40,7%)** des investissements du secteur.

Les investissements des secteurs des industries manufacturières et de l'agriculture et pêche s'avèrent les plus faibles, enregistrant respectivement des taux de l'ordre de **(20,9%)** et **(5,9%)** en 2021.

Ceci révèle la faiblesse des investissements dans le secteur agricole malgré son rôle crucial dans le développement des régions de l'intérieur, la création des emplois et la garantie de la sécurité alimentaire. D'un autre côté, malgré les politiques d'incitations financières et fiscales mis en place par l'État pour encourager les investissements dans le secteur manufacturier, l'investissement privé dans ce secteur peine à décoller et à répondre aux objectifs assignés par la politique publique de l'investissement.

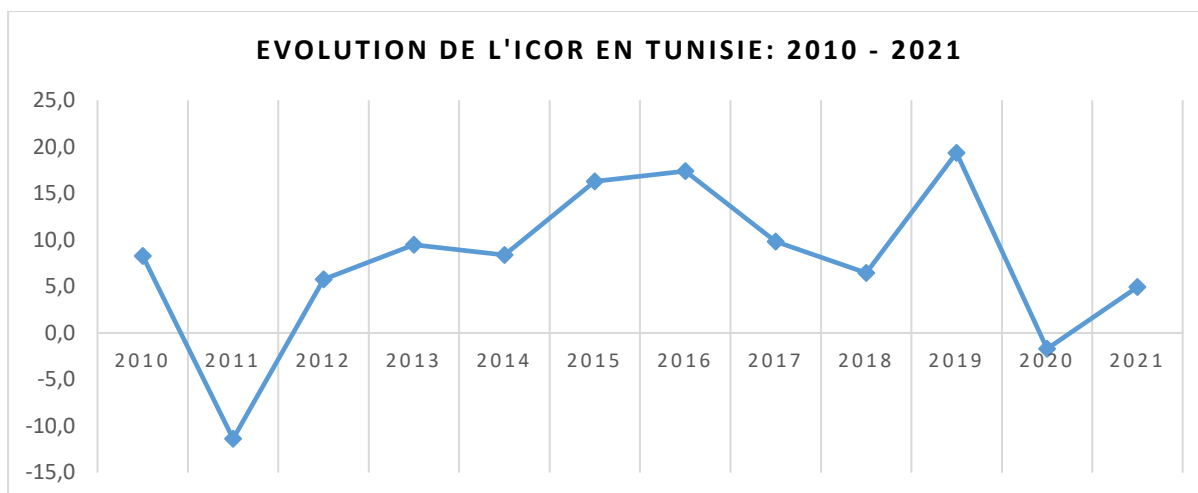


2.5. Contribution de l'investissement à la croissance

Afin de mesurer l'efficacité de l'investissement dans la croissance économique, nous avons calculé le ICOR (Incremental Capital Output Ratio) qui mesure la quantité de production supplémentaire produite par chaque unité de capital ajouté. L'ICOR se réfère essentiellement au capital supplémentaire nécessaire pour générer une production supplémentaire.

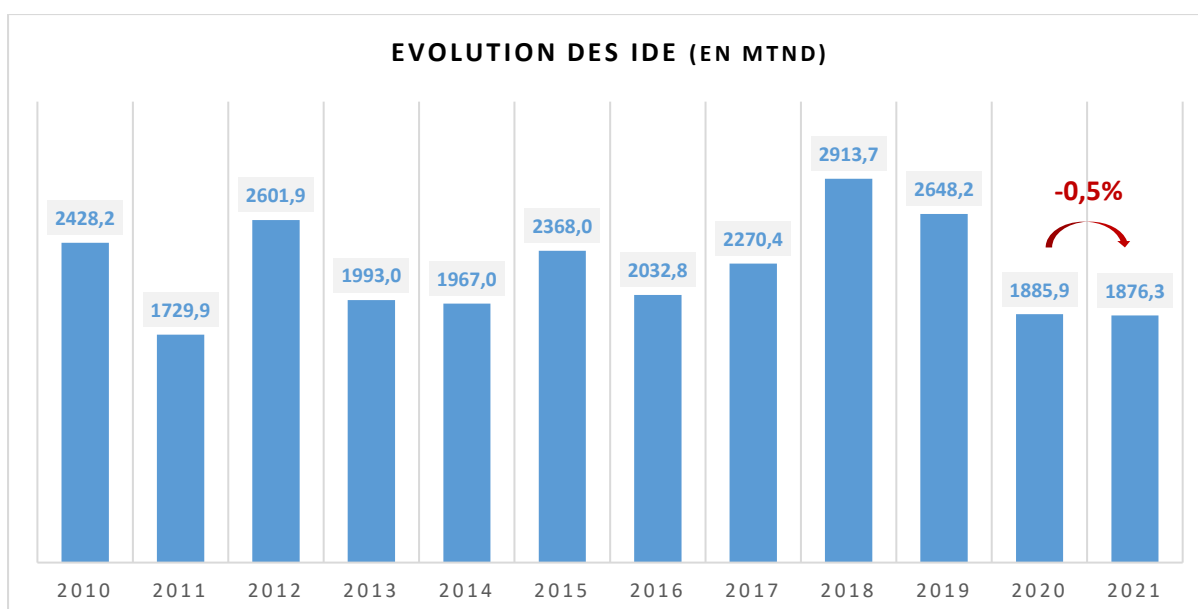
Dans l'ensemble, une valeur ICOR plus élevée n'est pas préférée car elle indique que la production de l'entité est inefficace.

Le graphique suivant montre un taux d'ICOR assez élevé pour la Tunisie et même négatif en 2011 et 2021 et avoisine **19.4** en 2019 ce qui traduit l'inefficacité de l'appareil productif national et son incapacité de générer de la valeur ajoutée.



2.6. Évolution des investissements étrangers

L'évolution des IDE a été globalement timide durant la période 2011-2021. Ils représentent en moyenne **(3.5%)** du PIB. Une nette récession est perçue sur la période post révolution (2011-2014) pour s'établir à **(2.6%)** suivi d'une amélioration depuis 2014 pour chuter en 2020 et 2021 en réponse à la crise pandémique qui a touché le monde entier en particulier, les flux d'investissements étrangers ont baissé de **(0,5%)** en 2021 par rapport à 2020 pour passer de **1885,9 MDT** à **1876,3 MDT**.



Comparativement à des pays concurrents, la Tunisie enregistre une tendance baissière du flux des IDE entrant (en USD) depuis 2011 malgré les différentes

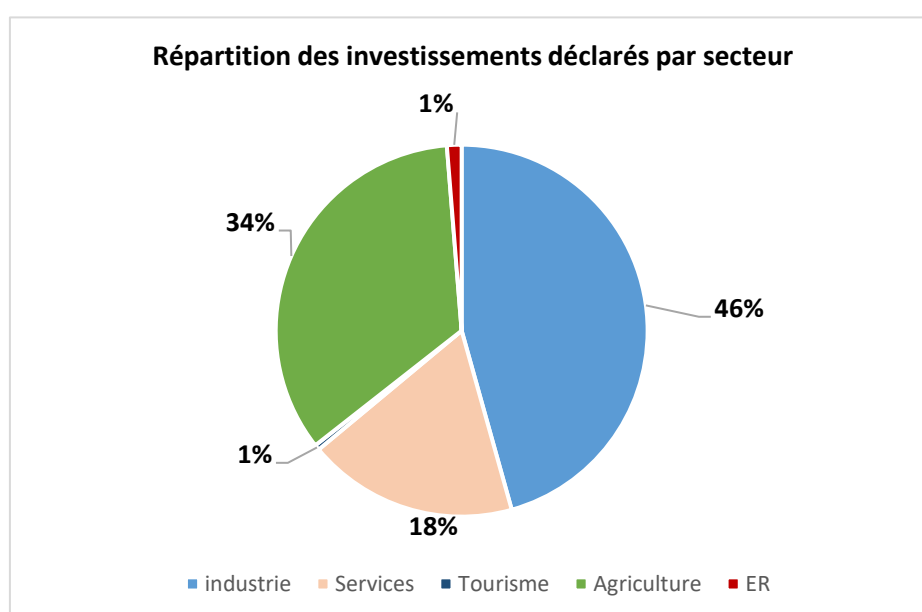
réformes mises en place par le gouvernement notamment la promulgation de loi d'investissement en 2016. Dans le même, ordre d'idées, la Tunisie attire beaucoup moins d'IDEs que ces concurrents ce qui nécessite un recadrage de la politique d'attractivité des investissements.

En termes de part des IDEs dans la FBCF total, il est impératif de signaler que l'investissement étranger joue un rôle crucial dans l'effort d'investissement dans l'économie tunisienne avec un moyenne de **(13.1%)** durant la période 2011-2021.

2.7. Investissements déclarés durant l'année 2021

Le bilan des investissements déclarés durant l'année 2021 affiche une note négative, enregistrant ainsi une baisse **(21.1%)** par rapport à l'année 2020. En effet, le volume global des investissements déclarés en 2021 a atteint **5562,3 MDT** contre **7047.1 MDT** en 2020 ce qui permettra de créer 96076 postes d'emploi contre 116153 postes en 2020, soit une évolution de **(-17.3%)**. La part des Projets d'Intérêt National (PIN) par rapport au volume des investissements déclarés en 2021 est de **(21.6%)** et par rapport au total emploi déclaré est de **(8.9%)**.

L'analyse sectorielle montre que l'industrie occupe la première place en termes de volume d'investissement **(53.4%)** et en termes d'emploi **(51.7%)** suivi par le secteur des services.



L'évolution des investissements déclarés entre 2020 et 2021 montre que la phase post-Covid a impacté négativement les intentions d'investissement au niveau du secteur de l'industrie avec une baisse de **(-37,8%)** et des Energies renouvelables **(-88,7%)** et des services **(-32,7%)** contre une amélioration remarquable au niveau des intentions d'investissement du secteur de l'agriculture **(+55,8%)**.

Répartition des investissements déclarés (MDT)

Secteurs	2020	2021	Évolution
Industrie	4083,6	2539,7	-37,8%
Services	1513,8	1018,1	-32,7%
ER	225,7	25,5	-88,7%
Agriculture	1224,8	1908,2	55,8%
Total	7047,9	5562,3	-21,1%

Chapitre 3 : Classement de la Tunisie dans les rapports internationaux

Ce chapitre présente le classement de l'économie tunisienne et son positionnement par rapport aux pays concurrents dans l'ensemble d'une sélection de rapports et d'indices internationaux. Il expose également les principaux résultats et analyses qui en déduits sur la compétitivité et le climat des affaires.

Le choix des rapports est basé sur l'importance et l'impact de ces derniers dans le monde des affaires à l'échelle internationale ainsi que sur la pertinence de leurs méthodologies et la fiabilité de leurs sources d'informations.

Tableau récapitulatif du classement de la Tunisie dans quelques rapports internationaux

	Indice	Rang	Score	Evolution du rang	
1	Indice De La Liberté Economique 2022	128/180	54.2	-10	↓
2	Global Soft Power Index 2022	76/120	31.3	+8	↑
3	Indice De Perception De La Corruption 2021	70/180	44	-1	↓
4	L'Indice Mondial De l'Innovation 2021	71/132	30.7	-6	↓
5	Indice De l'Attractivité Des Investissements en Afrique	17/54	4.93	-7	↓

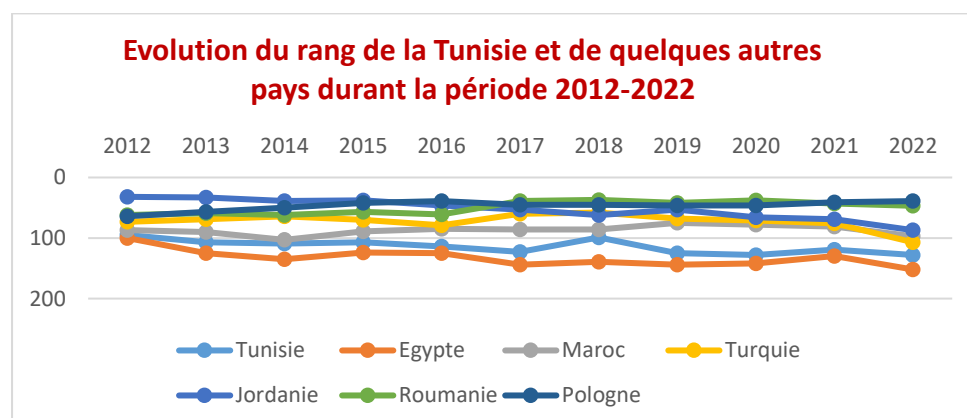
1. Rapport de l'Heritage Foundation sur la Liberté Economique « Indice de la Liberté Economique 2022 »

Selon l'indice de la liberté économique 2022, le score de la Tunisie s'est dégradé pour atteindre **54.2** contre **56,6** en 2021, ce qui lui a fait perdre **10** positions par rapport à 2021, pour occuper le **128^e rang** dans le classement de l'indice des pays les plus libres 2022.

L'indice de liberté économique est un indice créé par la Fondation Heritage, qui mesure la liberté économique dans 180 pays, dans le monde sur la base 12 facteurs quantitatifs, considérés comme importants pour la croissance économique et la prospérité, regroupés en quatre grandes catégories. Il s'agit notamment de : l'Etat de droit (le droit de propriété, l'intégrité du gouvernement, l'efficacité judiciaire) ; la prépondérance du gouvernement (les dépenses publiques, la santé fiscale, la pression fiscale) ; l'efficacité réglementaire (la liberté des affaires, la liberté de travail, la liberté monétaire) ; les marchés ouverts (la liberté commerciale, la liberté d'investissement, la liberté financière).

Le score global de la Tunisie s'est dégradé de **2.4 points** (**56.6** en 2021), principalement en raison d'un recul enregistré au niveau de la liberté des affaires. La Tunisie est classée **10^e** sur 14 pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et son score global est inférieur aux moyennes régionale et mondiale.

La Tunisie reste ainsi classée **parmi les pays « Essentiellement non libres »**.



Le recul que la Tunisie a enregistré au niveau du score global en 2022, peut-être expliqué par la chute considérable notée au niveau de quelques facteurs répartis sur les 4 catégories qui composent l'Indice De La Liberté Economique, notamment :

- ✓ La liberté des affaires, avec un score de **57.5** en 2022 contre **80.7** en 2021.
- ✓ La santé fiscale, avec un score de **20.8** en 2022 contre **53** en 2021.
- ✓ La liberté commerciale, avec un score de **66.2** en 2022 contre **66.8** en 2021.
- ✓ Les dépenses publiques, avec un score de **67** en 2022, contre **71.1** en 2021.

Parallèlement, la Tunisie a enregistré une légère hausse au niveau du reste des sous indicateurs, comme suit :

- L'intégrité du gouvernement, avec un score de **47.3** en 2022 contre **42** en 2021.
- Le droit de propriété, avec un score de **60.9** en 2022, contre **53.9** en 2021.
- L'efficacité judiciaire, avec un score de **49.5** en 2022, contre **41.9** en 2021.
- La liberté de travail, avec un score de **56** en 2022, contre **49.7** en 2021.
- La liberté monétaire, avec un score de **74.4** en 2022, contre **73.6** en 2021.
- La pression fiscale, avec un score de **75.2** en 2022, contre **71.7** en 2021.

Par ailleurs, la Tunisie a conservé le même score que 2020 et 2021 aux niveaux des scores des autres facteurs de la liberté d'investissement (**45**) et de la liberté financière (**30**).

2. Rapport de Brand Finance sur le Soft Power « Global Soft Power Index 2022 »

L'édition 2022 du rapport « global soft power index » est la 2^{ème} édition dans laquelle la Tunisie y figure, après avoir été introduite dans l'édition 2021.

Le concept de Soft Power a été introduit pour la première fois par Joseph Nye en 1990, qui soutenait qu'il existait une méthode alternative de politique étrangère permettant aux États de gagner le soutien des autres, plutôt que la méthode traditionnelle du Hard Power, qui implique l'utilisation de moyens militaires et économiques comme méthode principale pour atteindre ses objectifs.

Le Global Soft Power Index (GSPI) est un indice publié par Brand Finance, un cabinet de conseil en stratégie et en évaluation de marques.

Cet indice regroupe un large éventail de mesures qui fournissent une évaluation équilibrée et holistique de la présence, de la réputation et de l'impact de 120 pays (dont 15 nouveaux pays ajoutés par rapport à l'édition 2021) dans le monde.

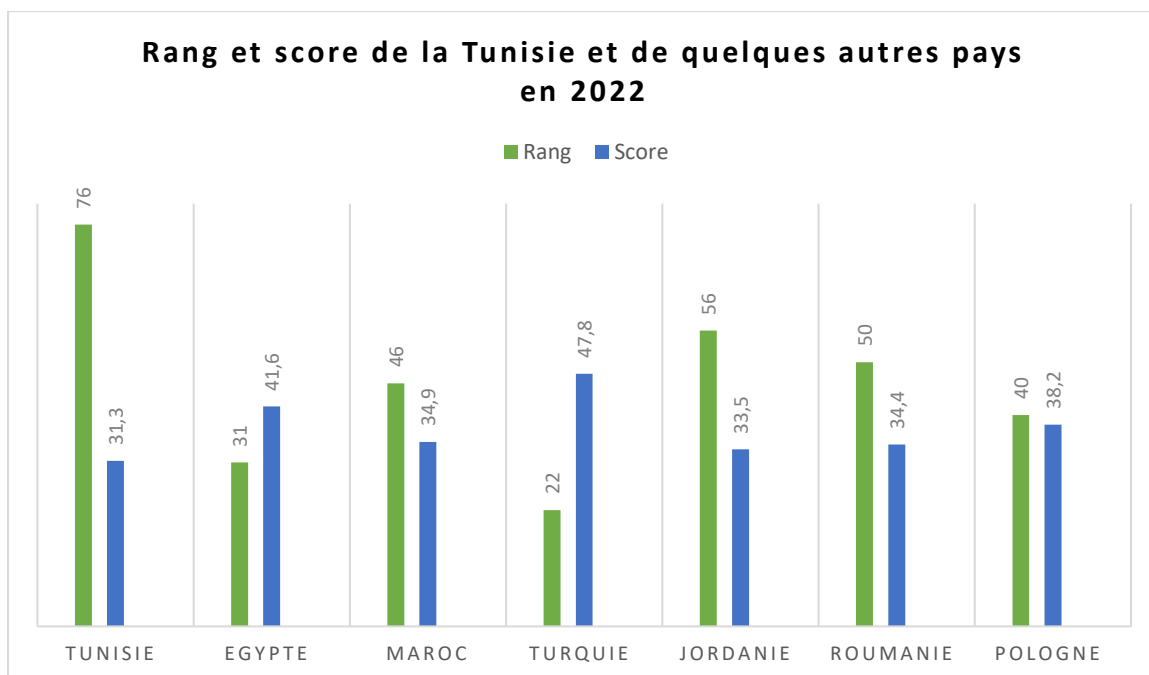
La structure de l'indice repose essentiellement sur 5 éléments clés :

- Notoriété et familiarité
- Influence globale
- Réputation globale
- Performance sur les 7 piliers du soft power (Commerce et Echanges, Gouvernance, Relations Internationales, Culture & Patrimoine, Media & Communication, Education & Science, Personnes & Valeurs)
- Performance dans la lutte contre la pandémie COVID-19 sur trois piliers (Économie, santé et bien-être, aide internationale et coopération.

Selon le global soft power index 2022, sur le Top 120 mondial des Nations en matière de Soft Power, la position de la Tunisie s'est améliorée en 2022, pour occuper le **76^e** rang, contre le **84^e** rang en 2021, gagnant ainsi **8** positions au cours de la dernière année.

Son score s'est également amélioré pour atteindre **31,3** contre **29** en 2021.

Par ailleurs, la Tunisie occupe la **13^e** position au niveau des 15 pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ce qui dénote son déficit en matière de soft power par rapport aux pays de la région MENA.

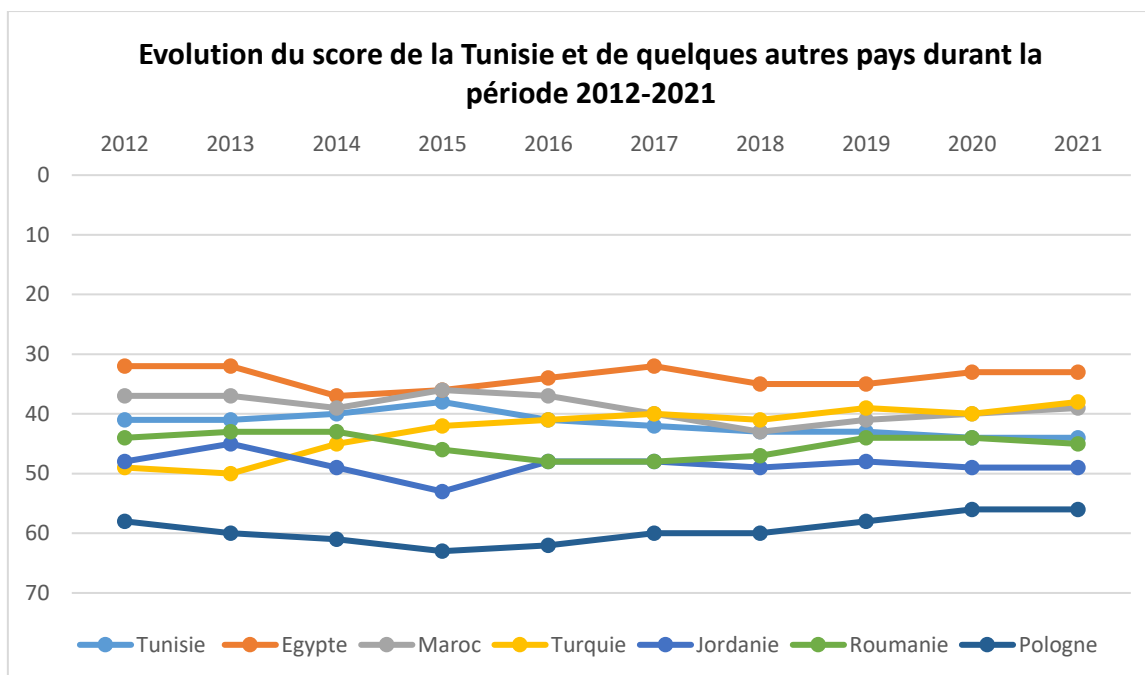


3. Rapport de Transparency International « Indice de Perception de la Corruption 2021 »

Selon Transparency International, le classement de la Tunisie dans l'indice de perception de la corruption 2021 s'est dégradé au **70^e** rang contre le **69^e** en 2020, perdant ainsi **1** place par rapport à son classement de 2020. Parallèlement, le score est resté inchangé depuis l'année dernière (**44**).

L'Indice de perception de la corruption (IPC) classe 180 pays et territoires selon le niveau de corruption perçu dans le secteur public, par des experts et des chefs d'entreprises. Le classement est fait sur une échelle qui va de zéro (fortement corrompu) à 100 (faiblement corrompu).

La moyenne mondiale de l'IPC reste inchangée pour la dixième année consécutive, se situant à 43, les deux tiers des pays obtenant un score inférieur à 50.



4. Rapport de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle sur l'innovation « l'indice Mondial de l'Innovation 2021 »

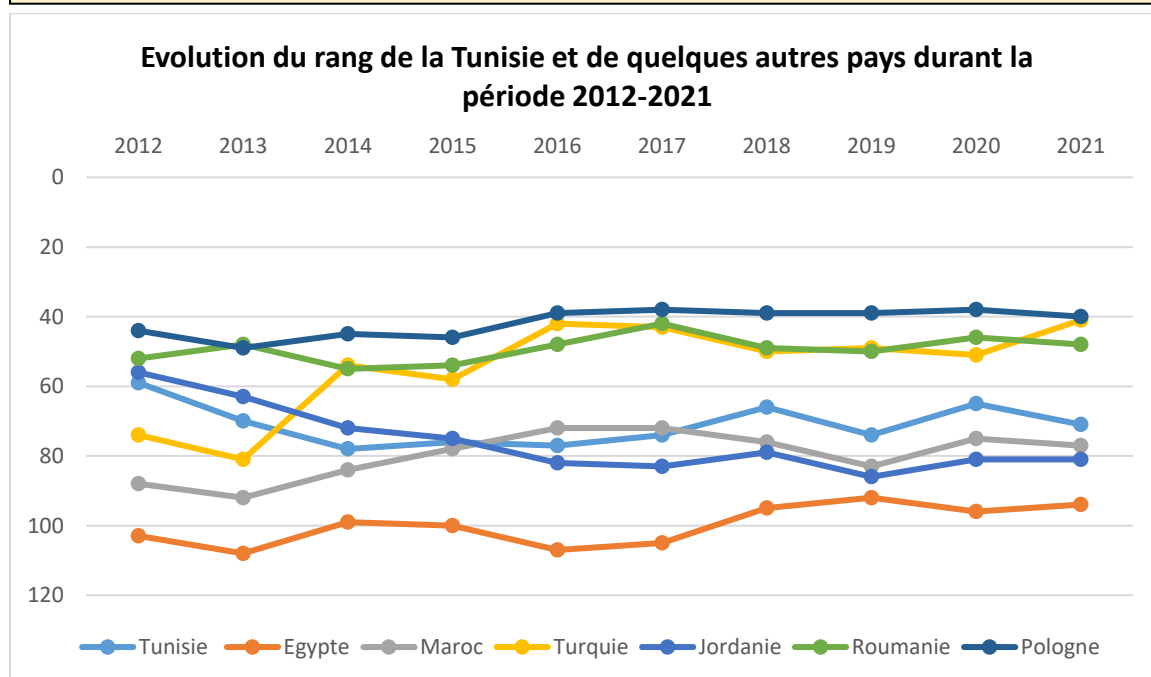
Selon l'indice mondial de l'innovation 2021, la position de la Tunisie s'est dégradée en 2021, pour occuper le **71^e** rang contre le **65^e** rang en 2020, et le **70^e** en 2019, avec également une dégradation de **0,51 point** au niveau du score pour se stabiliser à **30,7** contre **31.21** en 2020 et **32.83** en 2019.

Avec ce classement, la Tunisie occupe la **7^e** position au niveau de la catégorie des 34 pays à revenu moyen faible dans le monde.

La 14^{ème} édition de l'indice mondial de l'innovation (IMI), 2021, présente le classement le plus récent de 132 économies en matière d'innovation, en mettant en lumière les forces et les faiblesses de l'écosystème d'innovation et les disparités particulières dans les différents 81 indicateurs de l'innovation, regroupés en 7 catégories (Institutions ; capital humain et recherche ; infrastructure ; sophistication du marché ; sophistication des entreprises ; connaissances et produits technologiques ; réalisations créatives.

Outre le suivi des dernières tendances mondiales en matière d'innovation, grâce au nouvel outil de suivi de l'innovation mondiale, cette édition se concentre également sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'innovation.

Les différents indicateurs de l'Indice mondial de l'innovation peuvent être utilisés pour suivre les performances et les progrès accomplis par rapport aux économies de la même région ou du même groupe de revenu.



En 2021, la Tunisie a enregistré la plus importante amélioration au niveau du sous indicateur « Crédit intérieur au secteur privé, en % du PIB » avec un score de **86.6** lui permettant ainsi d'occuper le **34^e** rang contre le **47^e** rang, et un score de **68** en 2020. Cette amélioration au niveau de l'indicateur « Crédit intérieur au secteur privé, en % du PIB », **justifie le progrès que la Tunisie a enregistré au niveau du pilier « sophistication du marché »**, passant ainsi du **112^e** rang en 2020 au **98^e** rang en 2021 avec une évolution de **3.7 points** au niveau du score.

En 2021, la Tunisie a gardé son classement ainsi que son score de 2020, dans les sous indicateurs « Facilité de démarrer un projet », et « Diplômés en sciences et ingénierie », avec respectivement **94.6** et **43.3** de score et occupant ainsi respectivement les **18^e** et le **2^e** rang à l'échelle mondiale.

Pour l'indicateur éducation, la Tunisie se classe au **8^e** rang au niveau mondial, contre le **9^e** rang en 2020, avec un score de **71.2** contre **66/100** en 2020, ce qui confirme les points forts de la Tunisie au niveau de ce pilier, et **ce qui justifie l'amélioration du rang (35^e en 2021 contre 38^e en 2020) ainsi que du score (42.7 en 2021 contre 40.7 en 2020) de la Tunisie dans le pilier du « capital humain et recherche »**.

Pareillement à l'année 2020, l'indicateur « Création du savoir » reste le mieux classé au niveau des outputs de l'innovation, en occupant le **38^e** contre le **60^e** en 2019. Cependant le score de l'indicateur s'est dégradé en 2021 pour se fixer à **24.2** contre **25.8** en 2020. Ce classement au volet « Brevets par origine » où la Tunisie a gagné 8 positions par rapport à 2020, passant ainsi du **60^e** rang au **52^e** rang.

Pour le sous indicateur « Articles scientifiques et techniques/PIB », la Tunisie a enregistré un recul au niveau du classement mondial, perdant ainsi 5 positions (**18^e** en 2021 contre le **13^e** rang en 2020), en même temps, elle a enregistré une nette amélioration au niveau du score, passant ainsi de **26.5** en 2020 à **40.9** en 2021, et figure, toujours, parmi le top 20 mondial.

Les indicateurs « Dépenses en logiciels informatiques/PIB » et « Certification ISO 9001 » constituent une force au niveau mondial et régional dans la mesure où la Tunisie y occupe respectivement, le **35^e** et le **32^e** rang.

⇒ Il est à noter que selon le rapport de l'Indice mondial de l'innovation 2021, et malgré la dégradation de son classement, la Tunisie est classée **7^e** dans le Groupe des 34 pays à revenu moyen faible et dont les performances sont supérieures aux attentes par rapport au niveau du développement du pays.

5. Rapport « Where to Invest in Africa 2021 » de Rand Merchant Bank (rmb) « indice de l'attractivité des investissements »

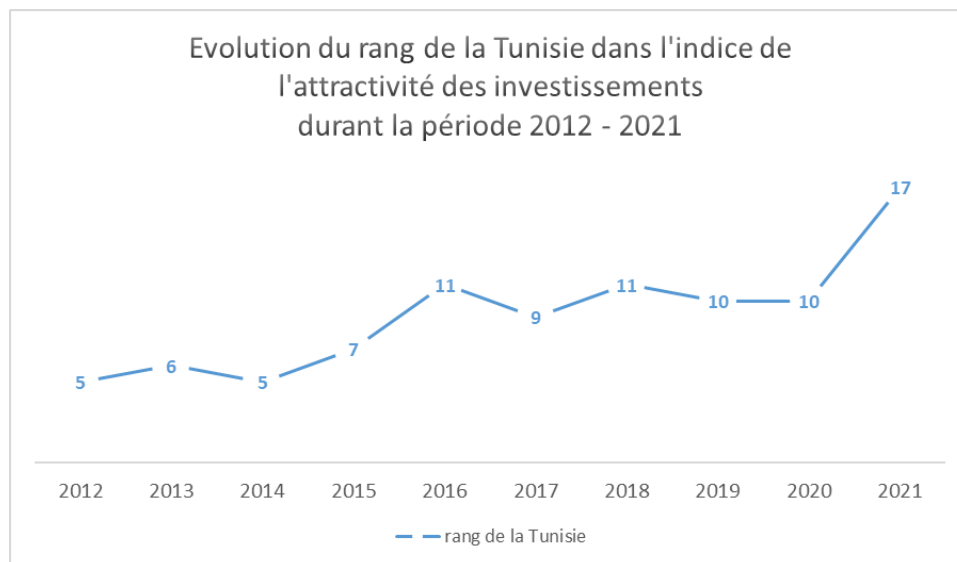
Selon le rapport « Where to invest in Africa 2021 » de RMB, la Tunisie a perdu 7 positions dans le classement des meilleurs pays africains pour investir en 2021, pour occuper le **17^e** rang contre le **10^e** rang en 2020, dans le classement des 54 pays africains, avec un score de **4.93/10** contre **5.5** en 2020.

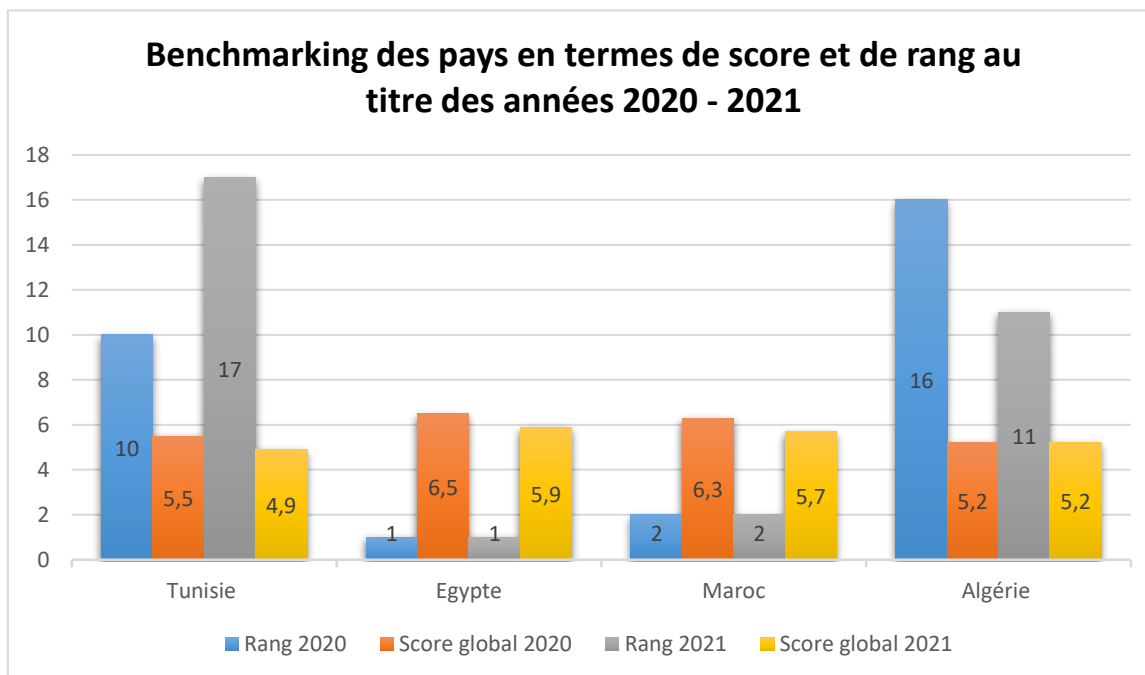
Avec le recul que **la Tunisie a enregistré aux niveaux du classement et du score, elle ne figure plus parmi les TOP 10 des meilleurs pays africains pour investir en 2021**, ce qui dénote le retard qu'elle accuse par rapport aux pays concurrents sur plusieurs plans.

« Where to Invest in Africa » est une étude, publiée par La Rand Merchant Bank (RMB), institution financière sud-africaine, qui classe annuellement les pays les plus attractifs pour les investisseurs en Afrique.

L'objectif de l'étude « Where to Invest in Africa » est de fournir des données et des analyses synthétiques aux entreprises qui envisagent d'investir en Afrique, et de mettre en lumière les nouvelles opportunités pour celles qui sont déjà présentes sur le continent.

Les meilleurs pays pour investir en Afrique sont généralement classés sur la base des principes de l'activité économique et de l'environnement opérationnel des entreprises. Ainsi, l'approche de cette année prend en compte des facteurs clés tels que les scores fiscaux et les plans de développement, qui sont essentiels à l'attraction des investissements à l'ère de la Covid-19.





Selon l'édition 2021 du rapport de la RMD Bank, la Tunisie ne fait plus partie des TOP 10. Son classement s'est dégradé, elle a ainsi perdu **7** positions par rapport à son classement de 2020. **Le Maroc** est leader du classement suivi respectivement de **l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Rwanda**.

Selon la même source, ce recul peut être expliqué principalement par quelques risques phares notés au niveau du pays.

- Le risque le plus important est que les transferts de fonds de la diaspora tunisienne (**4,9%** du PIB en 2019), dont dépendent de nombreuses familles, sont en forte baisse en 2020.
- Sur le plan social, les mouvements de protestation se multiplient, en grande partie sous l'effet de la hausse du taux de chômage et de la pauvreté.
- D'autres revendications, telles que l'accès à l'eau potable, l'emploi, la sécurité, l'éducation et la santé, ont également été observées.
- Pareil pour le secteur de l'agriculture, qui représente (**11%**) du PIB, il est en difficulté depuis la période de l'avant crise du covid-19 en raison d'un printemps sec qui a affecté la production. En 2021, la situation du

secteur s'est aggravée par les mesures de blocage, ce qui a entraîné une baisse des exportations, notamment d'agrumes, de dattes et de produits de la mer.

- Le secteur industriel, qui représente **(16%)** du PIB, se replie également en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la baisse de la demande européenne, notamment pour le secteur du textile et de l'habillement.

Malgré le recul la Tunisie a enregistré au niveau du classement des meilleurs pays africains pour investir en 2021, elle présente cependant des opportunités de développement.

Selon le rapport de 2021 de la RMD Bank, l'économie tunisienne devrait se redresser au cours des deux ou trois prochaines années à venir et poursuivre ainsi son programme de réformes.

Ainsi, la forte productivité de la main-d'œuvre et la proximité de la Tunisie pour les relations commerciales et les affaires à travers la Méditerranée et l'Afrique sont des facteurs positifs pour la croissance économique.

La Tunisie est également considérée comme un pays riche en ressources naturelles, notamment en phosphates et en hydrocarbures.

- ⇒ Ces opportunités de développement présentent des atouts pour la Tunisie, surtout pour les prochaines années qui seront critiques, puisque le gouvernement travaille actuellement ses efforts de relance postpandémie, comme.
- ⇒ La Tunisie est susceptible de recevoir une nouvelle étendue de la part du FMI, ce qui devrait soutenir ses efforts de relance économique.

Chapitre 4 : Évaluation des réformes de l'environnement de l'investissement

Ce chapitre présente les principales initiatives entreprises par les pouvoirs publics en collaboration avec le secteur privé pour améliorer le climat des affaires durant l'année 2021 et le début de l'année 2022, et un focus sur la perception des différents opérateurs privés de l'impact des réformes sur les différents piliers de l'environnement des affaires en Tunisie.

1. Les principales réformes relatives à l'environnement des affaires

Le gouvernement tunisien a engagé à la fin de 2021 des programmes d'action, de réformes et de relance pour soutenir l'économie du pays. A cet effet, tout l'écosystème public et privé est engagé sur plusieurs chantiers visant l'amélioration de l'environnement des affaires.

Cartographie des principales initiatives de réformes du climat d'investissement

1.1. Loi des finances 2022 - Mesures fiscales et budgétaires (Principales mesures)

- Création d'une ligne de financement des projets et petits métiers exerçant dans des activités affectées par la crise sanitaire. Cette ligne de **25 millions TND** provient du Fonds National de l'Emploi et sera gérée par la BTS. Cette ligne est destinée à accorder des crédits destinés à financer le besoin en fonds de roulement, ne dépassant pas **5.000 dinars**, et remboursables sur 4 ans, y compris une année de grâce. (Art. 17).
- Création d'une ligne de financement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette ligne de **30 millions TND** provient du Fonds National de l'Emploi et sera gérée par la BTS. Cette ligne est destinée à accorder des crédits à des conditions privilégiées durant les années 2022 à 2024. (Art.18)
- Prise en charge par l'Etat, au profit des PME, de la différence entre les taux d'intérêt appliqués sur les crédits d'investissement et le TMM,

pendant les années 2019 à 2022. La prise en charge est plafonnée à **3 points** à condition que la marge d'intermédiation appliquée par l'institution financière ne dépasse pas **(3,5%)**. Elle concerne les PME exerçant dans le secteur agricole et les autres secteurs productifs autres que le commerce, le secteur financier, la promotion immobilière, les hydrocarbures et les mines. (Art. 19).

- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 de la date limite de bénéfice des incitations fiscales et financières au profit des entreprises ayant obtenu une attestation de dépôt de déclaration d'investissement avant la date d'entrée en vigueur de la loi n°2016-71 portant loi de l'investissement. (Art.22)
- Octroi d'un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2022, pour les sociétés d'investissement à capital développement et les fonds communs, pour l'utilisation des fonds disponibles libérés en 2019. (Art. 23)
- Autorisation des entreprises industrielles totalement exportatrices à liquider, en 2022, **(50%)** de leurs marchandises sur le marché local au lieu de **(30%)**. Ce taux est calculé sur la base du chiffre d'affaires de 2019. (Art. 25)

1.2. Mesures d'urgence économique 2022

Le programme des mesures d'urgence économique de 2022, qui devrait être implémenté sur le court terme, est une synthèse de plusieurs travaux et propositions sur le sauvetage, la sortie de crise et la relance économique issus des structures publiques, organisations professionnelles, et institutions internationales. Ce programme comprend **43 mesures**, implémentables à moindre coût budgétaire et ont un impact économique immédiat et à moyen terme. Ainsi, ces mesures sont complémentaires et en cohérence avec les autres programmes d'action et de réformes (Plan de développement, programme FMI, assises de l'investissement...), et sont organisées autour de 4 axes principales, comme suit :

❖ **1^{er} Axe : Soutenir la trésorerie et l'accès au financement des entreprises**

Cet axe compte **8 mesures**, notamment :

- La mise en place d'une ligne de crédit extérieur de **50 M\$** pour le refinancement des PME
- Création d'une ligne de financement de **200 MDT** pour souscrire aux fonds d'investissement dédiés aux PME
- Créer une ligne mezzanine «Recovry» de **50MD** de relance post restructuration des PME
- Création d'un mécanisme incitatif pour le financement des PME.

❖ **2^{ème} Axe : Redynamiser l'investissement**

Cet axe compte **12 mesures**, notamment :

- Adoption d'un décret-loi portant mesures exceptionnelles pour accélérer les projets d'investissement public et relancer l'investissement privé.
- Adoption des nouveaux pactes de compétitivité sectoriels et opérationnaliser les pactes signés.
- Assurance d'un parcours 100% digital au profit des investisseurs

❖ **3^{ème} Axe : Faciliter la réglementation des affaires**

Cet axe compte **16 mesures** notamment :

- Elaboration d'une liste négative pour l'exercice des activités économiques.
- Publication d'un décret présidentiel fixant les conditions et les procédures de location des terrains non agricoles au profit des investisseurs selon l'article 19 de la loi n°2019-45 du 29 mai 2019.
- Publication des textes d'application du décret-loi relatif au statut de l'auto-entrepreneur.

❖ **4^{ème} Axe : Simplifier les procédures et promouvoir les exportations**

Cet axe compte **7 mesures**, notamment :

- Facilitation et élargissement de l'octroi du statut d'opérateur économique agréé (OEA).
- Création de la société foncière internationale de Tunisie (SOFIT) et envisager une action commune avec d'autres organismes publics fournisseurs de services.

⇒ Ces mesures d'urgence économique ont été annoncées et toutes les parties prenantes sont engagées dans leurs mises en œuvre. Ainsi, un suivi régulier de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures est mis en place. La moyenne d'avancement de la mise en œuvre de ces mesures est estimée à **(35%)** en **mai 2022**.

1.3. Tasks forces thématiques publics privés pour l'implémentation de réformes d'amélioration de l'environnement des affaires

Une nouvelle organisation institutionnelle de pilotage des réformes de l'environnement des affaires a été mise en place basée sur les travaux de 13 taskforces thématiques (public-privé) qui retracent le cycle de vie d'une entreprise à savoir la liberté de l'investissement, le cadre incitatif de l'investissement, la création d'entreprise et entrepreneuriat, la propriété foncière, la réglementation des changes, l'accès au financement, la logistique, le commerce transfrontalier, le système fiscal, la passation des marchés publics, les services des collectivités locales et l'employabilité.

Une première liste exhaustive de mesures a été identifiée couvrant ces domaines précités. Après un travail de priorisation, une quarantaine de mesures ont été validées pour implémentation durant l'année 2022.

1.4. Feuilles de routes de l'investissement

Une feuille de route de **39 mesures** basée sur une consultation entre les deux secteurs public et privé pour booster l'investissement en Tunisie dans **5 secteurs**

à savoir l'automobile, l'aéronautique, les TIC, l'industrie pharmaceutique et les énergies renouvelables.

Ces mesures touchent notamment les **domaines de l'écosystème, l'infrastructure, les ressources humaines et les incitations.**

Un plan d'action sera mis en œuvre durant 2022 pour initier l'implémentation de ces mesures identifiées sous l'auspice de validation du conseil supérieur de l'investissement.

1.5 le processus de réduction des autorisations

L'UGPO chargée de la réduction des autorisations a continué durant 2021 et 2022 ces travaux en concertation avec les ministères concernés ce qui a abouti à la suppression de 25 nouvelles autorisations liées à l'exercice d'un certain nombre d'activités économiques et administratives pour réaliser des projets.

La suppression des autorisations d'exercer des activités économiques concerne 15 activités liées notamment au domaine du divertissement, de l'activation touristique, des transports publics irréguliers, de l'activité financière, de la création de fonds d'aide, des travaux publics, des matériaux de construction, des services de médiation dans le domaine de l'enseignement supérieur et autres.

Quant aux 10 autorisations administratives de réalisation de projet qui ont été supprimées, elles concernent notamment les domaines de la vente de tabac, de la production d'auto-électricité à partir d'énergies renouvelables de moins de 1 mégawatt, la fourniture et la commercialisation d'appareils et systèmes électroniques, l'importation de films et autres.

2. Perception et évaluation de l'environnement des affaires

Cette partie résume les travaux d'évaluation de l'environnement de l'investissement des différents membres du conseil stratégique et autres opérateurs privés.

❖ Conseil stratégique TIA

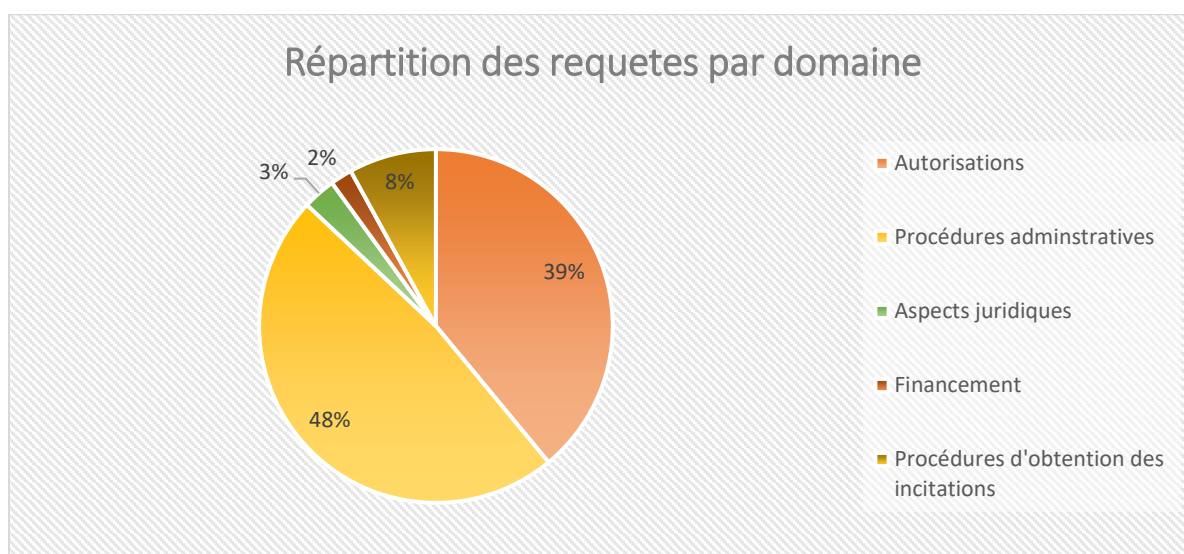
Le déroulé des deux sessions du conseil stratégique qui ont été tenues en juin 2021 et janvier 2022 ont mis l'accent sur les aspects suivants :

- L'environnement des affaires reste caractérisé par une abondance de législations qu'il faut assainir et veiller à consacrer l'application des dispositions des différentes lois afférentes à l'investissement et leur appropriation par les structures concernées.
- L'importance de promulguer un ensemble de textes d'application de la loi de l'investissement 71-2016, notamment le manuel des procédures d'octroi des incitations. En général, d'autres lois promulguées afférentes à l'environnement des affaires accusent également un retard considérable dans la promulgation de leurs textes d'application à l'instar de la loi crowdfunding et la loi sur l'Economie sociale et solidaire.
- Le processus de réduction des autorisations n'est pas efficace s'il y a un retard dans la promulgation des cahiers de charges.
- Certaines mesures de la LF 2022 affecte négativement les entreprises notamment les nouvelles mesures de concernant la suspension du régime suspensif de la TVA pour les sociétés de commerce international et les sociétés de services totalement exportatrices
- La nécessité d'œuvrer davantage à réduire la pression fiscale sur les entreprises.
- La pertinence d'ancrer une stabilité fiscale sur une période déterminé
- L'importance de se concentrer davantage sur les opportunités d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables, à l'instar des pays concurrents et l'urgence de régler les problèmes de raccordement.
- Une urgence est signalée pour une stratégie de rétention des talents dans ce contexte concurrentiel et d'opportunités émanant de la relocalisation et du Nearshoring tout en œuvrant également à attirer les talents internationaux.

- Déployer une stratégie commune de terrain entre toutes les structures intervenant dans l'investissement pour veiller à la rétention des entreprises étrangères opérant en Tunisie.

❖ TIA

La TIA a procédé jusqu'à la fin de 2021 au traitement de **122 requêtes** dont 46 ont été résolues. Selon les statistiques relatives aux requêtes des investisseurs, **les principales entraves** que rencontrent l'investisseur sont principalement **les procédures administratives, les autorisations et l'octroi des incitations.**



❖ CJD : Enquête auprès des PME sur l'évaluation et les attentes des administrations publiques de 2021

Cette enquête annuelle, dans sa **6^e** édition, vise à mesurer la perception et la satisfaction des PME tunisiennes par rapport aux administrations publiques. A travers cette enquête les dirigeants de PME évaluent les administrations publiques en termes d'efficacité, de qualité d'accueil, de rapidité du service, de clarté des procédures et de digitalisation.

Elle est réalisée, principalement, auprès des responsables au sein des entreprises qui sont en contact avec les administrations publiques et qui s'occupent de l'aspect financier, comptable et administratif au sein des entreprises (les premiers responsables, les DAF, les comptables).

- **(76.2%)** des PME considèrent que l'administration publique représente un obstacle modéré, majeur ou très sévère, et dont **(28%)** des répondants perçoivent les administrations publiques comme un obstacle très sévère au développement de leur entreprise, contre **(25.6%)** en 2020, et **(16.8%)** en 2019.
- Le taux de satisfaction des services digitaux proposés par les administrations publiques est de **(57,5%)** avec seulement **(13,4%)** de très satisfaits contre **(19,4%)** de très insatisfaits.
- Les principales attentes des répondants en ce qui concerne les actions prioritaires à entreprendre par les administrations pour améliorer la relation avec les PME, se résument autour de la digitalisation avec **(45%)**, contre **(40%)** lors de l'année précédente, suivie de la transparence des services **(20.6%)** contre **(23.4%)** en 2020, et de l'amélioration de la qualité de service **(15%)** contre **(14.8%)** en 2020.

⇒ **Pour la 5^e année de suite, la digitalisation reste une demande forte des PME.**

- Le taux de satisfaction des services digitaux proposés par les administrations publiques est de **(57,5%)** avec seulement **(13,4%)** de très satisfaits contre **(19,4%)** de très insatisfaits.
- **(85%)** des PME déclarent qu'il faut apporter des réformes et ajustements radicaux à l'administration publique pour mieux répondre à leurs attentes.

❖ **CONNECT, Le baromètre MIQYES de la santé de la PME tunisienne de 2021**

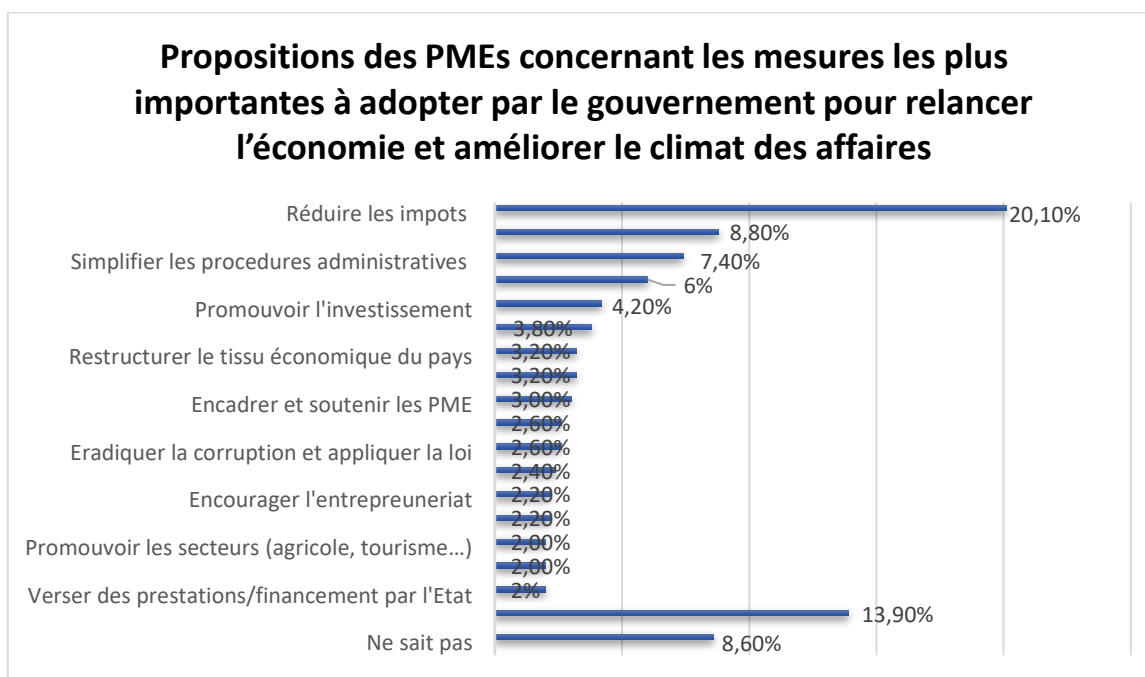
Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de **527 PME durant la période allant du 21 Septembre au 5 Novembre de l'année 2021.**

Ci-après les principaux résultats constatés de l'enquête :

- Sur le plan de l'impact de la pandémie Covid-19 sur les PME tunisiennes, en 2021, **(34.2%)** des dirigeants des entreprises avaient déclaré que l'impact négatif de la crise sur leur entreprise consistait principalement en un ralentissement de l'activité, suivi de la baisse de la fréquentation des clients **(19.2%)** et de la fermeture de l'entreprise **(15.3%)**, et ce contre **(34%)** des

répondants en 2020 qui ont constatés un arrêt de l'activité à la suite de la pandémie.

- **(52.6%)** des entreprises ne disposent pas de plans de préparation aux crises (pandémie, terrorisme etc.) et ne comptent pas en mettre un en place. **(20.7 %)** des entreprises n'ont pas de plans, mais elles avaient prévu d'en mettre un en place à l'avenir. Par ailleurs **(18.3%)** des entreprises ont déclaré avoir un plan, qui a été utilisé en 2020.
- **(17.6%)** des répondants estiment que le problème majeur qui menace l'activité des entreprises dans les six prochains mois consiste en une nouvelle vague ou nouveau variant du COVID 19, suivi de l'instabilité politique **(12.7%)** et du manque de trésorerie **(9.3%)**.
- Sur le plan de l'environnement des affaires, **(39.4%)** ont déclaré que le cadre fiscal dont ils dépendent est démotivant, et **(38,2%)** estiment qu'il est perfectible. Seulement **(8.4%)** des répondants considèrent que le cadre fiscal est encourageant.



❖ **CJD : L'amélioration du climat des affaires vu par les jeunes dirigeants : entre priorités et urgences**

En tant que représentant des Jeunes Dirigeants des PME et TPE, le CJD vise à être partie prenante de la stratégie à mettre en place par l'Etat tunisien pour l'amélioration du climat des affaires. A cet effet, une étude a été lancée auprès des chefs de plus de **1600 PME** et TPE tunisiennes afin de sonder les problèmes, auxquels fait face les dirigeants des PME, ainsi que les solutions immédiates qu'ils proposent.

L'étude traite principalement deux axes prioritaires et urgents : l'accès aux marchés extérieurs et l'accès aux financements.

Les principaux résultats constatés de l'étude montrent que :

- **(57%)** des répondants considèrent que la loi de change représente un obstacle à l'accès aux marchés extérieurs, suivi par des difficultés liées à la compétitivité des produits.
- En ce qui concerne l'accès aux financements, **(62%)** des répondants considèrent que les taux d'intérêt représentent un obstacle à l'accès au financement bancaire, suivi par l'obstacle relatif aux garanties exigées **(47%)**.

⇒ Selon les résultats de l'études, 4 solutions principales ont été proposées par les répondants.

Pour l'accès aux marchés internationaux, les solutions proposées sont l'ajustement de la loi de change, et la mise en place d'une stratégie d'export. En ce qui concerne l'accès aux financements, les solutions proposées consistent en l'allégement des taux des garanties et des taux d'intérêts, ainsi que l'amélioration des process et des procédures d'obtention de crédit.

❖ **ITCEQ : 21ème enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises : principaux résultats 2021**

L'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) mène depuis l'année 2000 une enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises auprès d'un échantillon d'entreprises privées.

Cette enquête a pour objectifs l'évaluation du climat des affaires, l'appréciation des stratégies compétitives, et le recueil des anticipations futures.

- L'indicateur synthétique de perception du climat des affaires (IPCA), élaboré depuis 2007, a atteint, pour la première fois, un niveau inférieur au seuil de 50, **(48.6%)**, ce qui explique la perception des chefs d'entreprise et leur insatisfaction du climat des affaires durant 2020. Le climat politique, la corruption, le climat social, le financement bancaire, les pratiques dans le marché et le cadre macro-économique et juridique sont les principales contraintes.
- **(70%)** des entreprises considèrent le climat politique comme contrainte majeure et son instabilité s'avère une raison pour laquelle près du tiers des entreprises n'ont pas investi en 2020
- **(69%)** des entreprises perçoivent la corruption comme contrainte majeure et seules **(6%)** trouvent que le phénomène de la corruption s'est relâché en 2020 par rapport à 2019. Ainsi **(33%)** des répondants considèrent que La digitalisation des services administratifs est le principal moyen de lutte contre la corruption, suivi de l'application des lois dissuasives **(21%)** et de l'obligation de rendre les services administratifs en ligne **(20%)**.
- En ce qui concerne le financement bancaire, **43%** et **80%** des chefs d'entreprise, considèrent que les principales difficultés résident respectivement dans les garanties exigées et dans le taux d'intérêt, ce qui rend le financement, une contrainte structurelle qui freine le développement de l'activité des entreprises.

Chapitre 5 : Veille Stratégique sur l'investissement

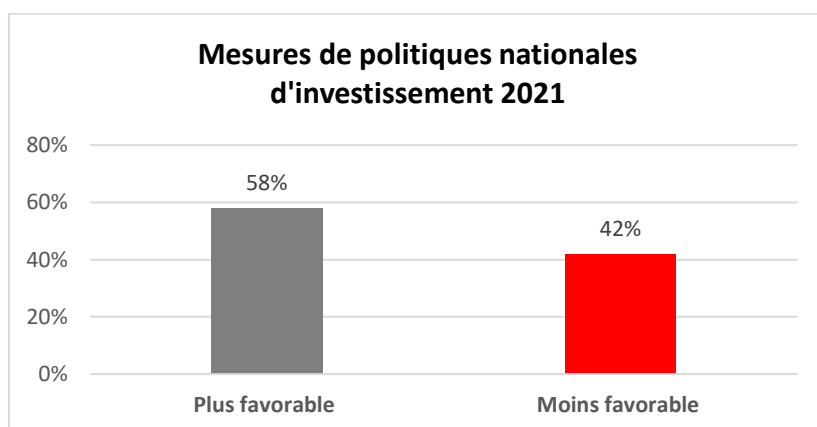
Ce chapitre dresse les principales orientations et tendances d'investissement dans le monde durant l'année 2021 et début 2022 au niveau des politiques et réformes afin de situer l'environnement de l'investissement en Tunisie dans un contexte concurrentiel caractérisée par des opportunités d'investissement découlant de la période post covid et la Guerre en Ukraine.

Ce chapitre présente également une veille et un benchmark sur **2 thématiques d'actualité** à savoir **les politiques d'incitation des grands projets et les politiques de réduction des autorisations et d'accès au marché.**

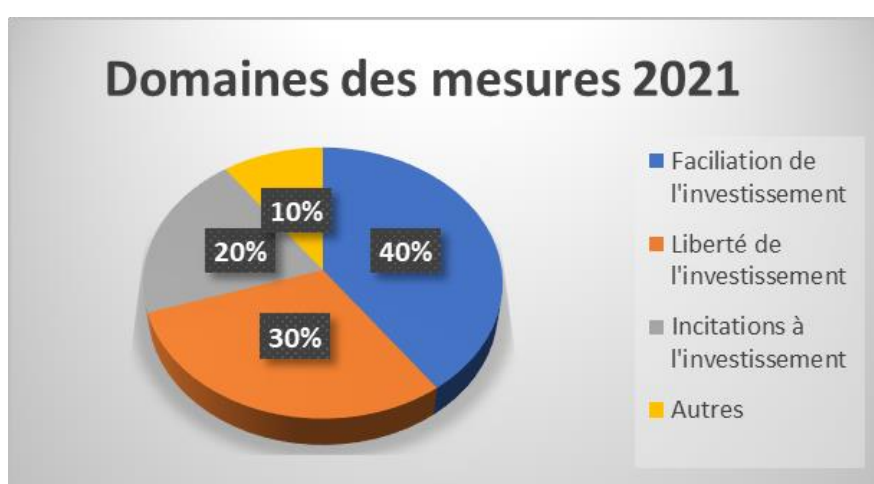
1. Tendances mondiales en matière de politiques d'investissement

Selon **World Investment Report 2022 (UNCTAD)** En 2021, le rythme de l'élaboration des politiques d'investissement est revenu aux niveaux d'avant la pandémie, avec **109 nouvelles mesures, (28%)** de moins qu'en 2020. Cela a marqué la fin de la l'élaboration d'une politique d'investissement d'urgence qui a caractérisé la première année de la pandémie ;

Cependant, la crise a encore affecté la nature des mesures. Les pays développés ont élargi la protection des entreprises stratégiques contre les prises de contrôle, portant la part des mesures moins favorables à l'investissement à un niveau historique élevé **(42 %)**. Quatre nouveaux pays ont adopté des mécanismes de filtrage des IDE (y compris un pays en développement), et au moins deux fois plus ont renforcé les mécanismes existants.



Inversement, les pays en développement ont continué à adopter principalement des mesures de libéralisation, promotion ou facilitation des investissements, confirmant le rôle important que jouent les IDEs dans leur stratégie de relance économique. Les mesures de facilitation des investissements ont constitué près de **(40%)** de toutes les mesures plus favorables à l'investissement, suivi respectivement des mesures d'ouverture aux IDEs **(30%)** et les mesures d'incitations à l'investissement **(20%)**.



1.1. Des nouvelles lois d'investissements notamment dans les pays africains

❖ Rwanda

Le Rwanda a promulgué un nouveau Code des investissements (loi n° 006/2021 du 5 février 2021), qui introduit de nouveaux secteurs et activités prioritaires, notamment l'exploration minière, la construction ou l'exploitation de parcs d'innovation ou industriels spécialisés, les transports, la logistique et la mobilité électrique, l'horticulture et la culture d'autres plantes de grande valeur, les arts créatifs et le développement des compétences. Le Code introduit également diverses nouvelles incitations fiscales, dont plusieurs visent à faire de Kigali un centre financier régional et des incitations fiscales pour les investisseurs philanthropiques, les investisseurs providentiels ou les projets d'investissement stratégiques, entre autres.

❖ Angola

La loi 10/21 du 22 avril 2021, qui a modifié la loi sur l'investissement privé (loi 10/18 du 26 juin) marque le retour du "système contractuel" dans le domaine de l'investissement privé, qui repose sur une négociation des conditions de mettre en œuvre le projet, et les incitations et facilités à accorder dans le cadre du contrat d'investissement privé. Le régime contractuel intègre le « régime de la déclaration préalable », et le « régime spécial » et s'applique aux projets de tous les secteurs. Parmi les autres changements clés, citons : - Les investisseurs qui présentent le certificat d'enregistrement d'investissement sont désormais dispensés d'obtenir des licences provisoires et d'autres autorisations auprès des organes de l'administration publique. Le silence vaut consentement est établi dans les cas où la délivrance d'avis, d'approbations, d'autorisations ou l'accomplissement d'autres actes ou formalités est indispensable. - Le transfert des dividendes à l'étranger n'est plus soumis à la condition de la réalisation intégrale du projet d'investissement. Le recours au crédit par les investisseurs étrangers n'est également plus soumis à la condition de réalisation du projet d'investissement.

D'autres pays concurrent sont en train également de revoir leurs lois d'investissement et l'annoncer avant le deuxième semestre 2022 :

❖ Le Maroc

La nouvelle charte qui sera promulguée **en 2022** vise à encourager davantage la communauté marocaine résidente à l'étranger à investir encore plus dans son pays d'origine, généraliser les mesures d'encouragement à l'investissement en introduisant une certaine neutralité fiscale intersectorielle. Le nouveau système d'appui visant à renforcer les incitations d'investissement pour rendre l'offre marocaine plus compétitive dans des secteurs stratégiques à l'instar de la pharmaceutique.

Les objectifs majeurs assignés à la nouvelle Charte de l'investissement sont la création d'emplois, la promotion d'un développement équitable des territoires et la priorisation des secteurs porteurs pour l'économie nationale.

❖ La Jordanie

Une modification de la loi d'investissement de 2015 est prévue **durant 2022** en étroite concertation avec le secteur privé pour suivre davantage les meilleures pratiques et normes internationales en matière de réduction de la bureaucratie.

1.2. Des mesures restrictives à l'encontre des investissements étrangers notamment de la part des pays développés et émergents (FDI screening)

Beaucoup de pays ont introduit des restrictions à la participation étrangère durant 2021 pour protéger des secteurs spécifiques notamment liés à la sécurité nationale et aux technologies : France, l'Espagne, le Danemark ou l'Allemagne et l'Arabie saoudite.

1.3. Des mesures de libéralisation et facilitation de l'accès au marché

- Beaucoup de pays ont ouvert des secteurs stratégiques aux investisseurs étrangers, l'Inde (le secteur IT), les Maldives (la gestion des aéroports), Costa Rica (les services de cabotage maritime)
- Beaucoup de pays ont entamé la libéralisation de plusieurs secteurs à travers une liste négative de plus en plus restreinte à l'instar de la Chine.

1.4. Des résidences de longue durée pour les investisseurs

- D'autres pays ont introduit le régime de résidence de longue durée pour attirer les investisseurs

1.5. Des incitations fiscales ciblées

- Des crédits d'impôts pour la R&D (Les îles Maurice), des incitations en faveur des activités d'exploration hydrauliques (Ouzbékistan) des exonérations fiscales dans zones économiques spéciales (Zambie, Botswana...), des incitations fiscales pour les grands projets (Ukraine, Zambie,
- Des incitations fiscales pour la relocalisation (voiture électrique, textile) Egypte

1.6. Facilitation de l'investissement

- Des guichets uniques digitaux pour l'investissement (Mexique, Inde...)
- Licences virtuelles (UAE)
- Infrastructures de l'investissement (Zones franches, Lybie, Angola)

Réformes / Mesures		Initiatives existantes
Révision /Loi d'investissement		Révision de la loi d'investissement est en cours
Nouvelles Restrictions Sectorielles Post Covid		Néant
Des incitation spécifiques		En cours d'étude
Libéralisation		En cours

2. Veille sectorielle

Cette partie va se focaliser sur les principales tendances sectorielles dans des secteurs prioritaires et clés pour la Tunisie et l'orientation des leads internationaux opérant dans ces secteurs.

2.1. L'intelligence artificielle et les solutions autonomes

❖ Volvo Group présente un premier véhicule fabriqué à partir d'acier vert

Volvo Group met un coup d'accélérateur dans la décarbonation de ses véhicules, il a présenté son véhicule, premier au monde, réalisé à partir d'acier décarboné. L'entreprise suédoise compte produire en petite série ces véhicules en acier décarboné à partir de 2022, avant une production en série d'hydrogène.

❖ Airbus dévoile son nouveau taxi volant tout électrique, CityAirbus NextGen

Avec son premier vol prévu pour 2023, Airbus espère pouvoir certifier son nouveau taxi volant tout électrique, baptisé City Airbus NextGen, en 2025. L'avionneur, mise sur une croissance progressive du marché, et n'a pas encore arrêté son choix quant au site qui hébergera la construction de son taxi.

Ce nouveau concept de taxi volant d'Airbus, qui a été dévoilé au cours d'une conférence sur l'aviation durable est électrique et capable de transporter quatre passagers à une vitesse de croisière de 120 km/h, dans un rayon d'action de 80 km.

❖ Northvolt construit la première batterie de voiture électrique à partir de matériaux 100% recyclés

La société suédoise Northvolt a déclaré qu'elle avait produit sa première cellule de batterie composée de "nickel, de manganèse et de cobalt 100% recyclés". Le

fabricant de batteries de voiture a également indiqué qu'il allait construire une usine de recyclage, afin de pouvoir recycler 125.000 tonnes de batteries par an. La construction de l'usine de recyclage, située à côté de l'usine de batteries Ett de Northvolt en Suède, devrait commencer en 2022.

2.2 La décarbonisation et les activités vertes dans le secteur automobile et aéronautique

❖ Mercedes imagine un système pour contrôler la voiture par la pensée

Dévoilée à IAA Mobility 2021, le plus important événement au monde sur la mobilité du futur, la Mercedes Vision AVTR, la voiture électrique qui sera contrôlée par le cerveau de son conducteur, toujours au stade du développement.

Lors du salon, le constructeur allemand Mercedes-Benz a présenté un dispositif grâce auquel l'automobiliste peut contrôler certaines fonctions de la voiture par la seule force de son esprit.

Une technologie nommée Brain Computer Interface (BCI) ou en français, Interface Cerveau Ordinateur, inspirée du film Avatar, qui ne sera probablement pas déployée à grande échelle de sitôt.

2. Etude de cas 1 : Politiques d'encouragement et mesures d'incitations aux grands projets d'investissements dans les pays concurrents

a. La Turquie



Le gouvernement turc accorde des incitations « sur mesure » aux investissements dans les domaines revêtant une importance cruciale pour la Turquie.

Type d'Incitations	Critères d'éligibilité	Supports
--------------------	------------------------	----------

Incitations basées sur des projets	• Montant minimum d'investissement fixe de 500 millions de TRY • Production de produits stratégiques à forte intensité technologique, à forte valeur ajoutée, dépendants des importations, non produits localement ou produits localement en faibles quantités.	- Soutien financier¹, - Exonération de la TVA, - Exonération des droits de douane, - Réduction de l'impôt sur les sociétés jusqu'à 200% des coûts d'investissement², - Contribution aux primes de sécurité sociale pendant 10 ans maximum (part de l'employeur), - Exonération de la retenue à la source pendant 10 ans - Contribution au coût du personnel qualifié pendant 5 ans au maximum, - Jusqu'à (50%) de soutien aux dépenses énergétiques seront partiellement remboursées à l'investisseur pendant 10 ans maximum, - Prise en charge d'une partie du taux d'intérêt, jusqu'à 10 ans³, - Apport en capital jusqu'à (49%) du montant de l'investissement⁴, - Attribution de terrains pendant 49 ans, - Soutien à l'infrastructure⁵ - Garantie d'achat, - Facilitation des procédures d'autorisation-permis-licence, - Remboursement de la TVA pour les dépenses de construction de bâtiments.
------------------------------------	--	---

❖ Secteurs clés

- Agroalimentaire
- Automobile
- Chimie
- Défense et aéronautique
- Energie
- Investissements financiers et startups
- TIC
- Infrastructure
- Sciences de la vie
- Machinerie

¹ Les dépenses éligibles sont partiellement remboursées par la structure qui fournit les incitations après que les dépenses aient été payées.

² Pour les investissements qui seront réalisés dans l'industrie manufacturière à l'échéance de 2022, la réduction de l'impôt sur les sociétés sera appliquée en ajoutant 15 points au taux actuellement appliqué.

³ Le gouvernement couvre une partie des intérêts à payer pour les prêts obtenus.

⁴ Le gouvernement peut réaliser un apport en capital allant jusqu'à 49% du montant de l'investissement.

⁵ Les besoins en infrastructures de l'investisseur, tels que l'électricité, le gaz naturel, etc. peuvent être couverts.

- Services aux entreprises
- Services financiers
- Mines et métaux
- Immobilier
- Tourisme

b. La Malaisie



❖ Incitations pour les projets stratégiques (Secteur de l'industrie manufacturière)

Les principales incitations fiscales pour les entreprises qui investissent dans le secteur manufacturier sont le statut de pionnier et la réduction d'impôt pour investissement.

L'éligibilité au statut de pionnier et à la déduction fiscale pour investissement est basée sur certaines priorités, notamment le niveau de valeur ajoutée, la technologie utilisée et les liens industriels. Les activités et produits éligibles sont appelés « activités promues » ou « produits promus ».

Les projets stratégiques concernent des produits ou des activités d'importance nationale. Ils impliquent généralement de lourds investissements en capital avec de longues périodes de préparation, ont des niveaux de technologie élevés, sont intégrés, génèrent des relations importantes, et ont un impact significatif sur l'économie.

Ces projets doivent remplir les conditions suivantes pour être considérés comme projet stratégique :

- Statut d'entreprise pionnière⁶ avec une exonération totale de l'impôt sur le revenu statutaire⁷ pendant une période de **10 ans** ; Les déductions en capital non absorbées encourues pendant la période pionnière peuvent être reportées et déduites du revenu post-pionnier de la société.

Les pertes cumulées subies pendant la période pionnière peuvent être reportées et déduites du revenu post pionnier de l'entreprise pendant sept années consécutives.

⁶ Une entreprise qui obtient le statut de pionnier (PS) bénéficie d'une exonération partielle de cinq ans du paiement de l'impôt sur le revenu. Elle paie l'impôt sur 30 % de son revenu statutaire, la période d'exemption commence à partir du jour de production (défini comme le jour où son niveau de production atteint 30 % de sa capacité).

⁷ Le revenu statutaire est calculé après avoir déduit les dépenses et les déductions en capital du revenu brut

Ou,

- Abattement fiscal pour investissement de **(100%)** sur les dépenses en capital admissibles engagées dans les cinq ans à compter de la date de la première dépense en capital admissible. Cet abattement peut être déduit de **(100%)** du revenu légal pour chaque année d'évaluation. Tout abattement non utilisé peut être reporté sur les années suivantes jusqu'à ce qu'il soit entièrement utilisé.

⇒ Les demandes d'incitation doivent être soumises au MIDA.

❖ Les secteurs clés

- Technologie du bâtiment
- Chimie et matériaux avancés
- Électrique et électronique
- Technologie alimentaire
- Mode
- Sciences de la vie et technologie médicale
- Machines et métaux
- Papier, impression et édition
- Technologie des transports
- Produits à base de bois et mobilier

c. La Croatie



Les mesures d'incitation pour les projets d'investissement en République de Croatie sont régies par la loi sur la promotion des investissements (OG 102/15, 25/18, 114/18, 32/20 et 20/21) et concernent les projets d'investissement dans les activités de :

- Production et de fabrication,
- Développement et d'innovation
- Soutien aux entreprises et
- Services à haute valeur ajoutée.

La Croatie prévoit des incitations pour les :

- Activités de services à forte valeur ajoutée.
- Projets d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre.

❖ Mesures incitatives à l'emploi

Taux de chômage du pays	Taux d'incitation par rapport aux coûts éligibles de la création d'emplois	Taux d'augmentation pour les activités de développement et d'innovation	Taux d'augmentation pour les activités de soutien aux entreprises et les activités à haute valeur ajoutée
< 10%	10% max (3,000 €) ⁸	+50% (1,500 €) ⁹	+25% (750 €) ⁹
10-20%	20% max (6,000 €) ⁹	+50% (3,000 €) ⁹	+25% (1,500 €) ⁹
> 20%	30% max (9,000 €) ⁹	+50% (4,500 €) ⁹	+25% (2,250 €) ⁹

❖ Mesures d'incitation pour les projets d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre

Nombre d'emplois créés	Augmentation des subventions pour la création de nouveaux emplois
100 et plus	25%
300 et plus	50%
500 et plus	100%

❖ Mesures d'incitation pour le coût du capital du projet d'investissement

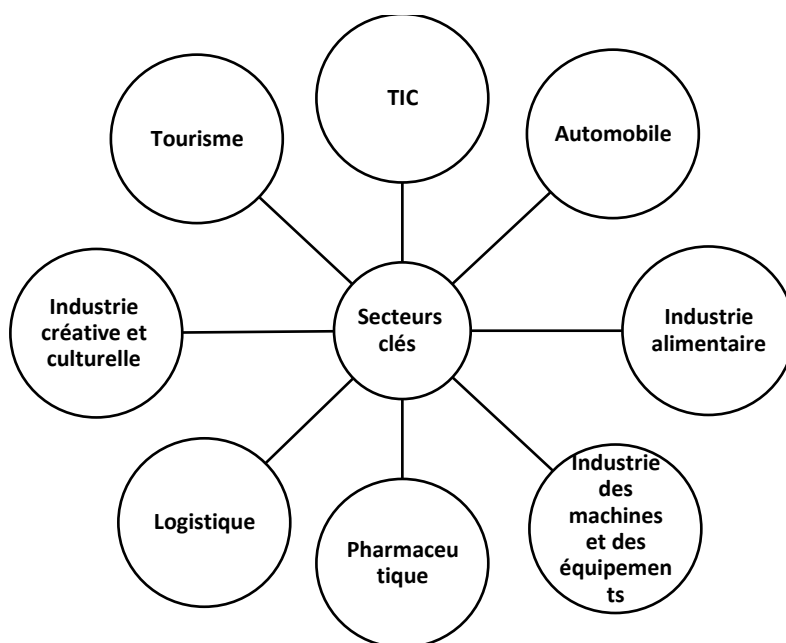
Les conditions requises pour bénéficier des mesures d'incitation pour les coûts du capital d'investissement d'un projet sont : un investissement en immobilisations s'élevant à au moins 5 millions d'euros, sous réserve de la création d'un minimum de **50** nouveaux emplois.

Taux de chômage du pays	Mesures incitatives pour les dépenses en capital
	Subvention s'élevant à (10%) des coûts d'investissement éligibles pour :

⁸ Le montant de l'aide est calculé en pourcentage des coûts éligibles pour la création d'un nouvel emploi et concerne les personnes inscrites au registre du chômage pour une durée d'au moins 6 mois, indépendamment de l'ancienneté et du niveau d'éducation, les personnes de plus de 50 ans inscrites au registre du chômage et les personnes sans ancienneté d'emploi inscrites dans les registres du chômage de l'Agence croate pour l'emploi, et les personnes dont le contrat de travail a été résilié en raison de l'ouverture d'une procédure de faillite. Au total, **40%** du montant de l'aide seront accordés pour l'emploi d'autres catégories de travailleurs.

10-20%	- Le coût de la construction d'une nouvelle usine ou d'un nouveau site industriel. - Coût d'achat de nouvelles machines (équipement de production), (le montant maximum est de 500 000,00 €, à condition que la part de l'investissement dans les machines/équipements représente au moins (40%) de la valeur totale de l'investissement et qu'au moins (50%) des machines/équipements achetés soient de haute technologie).
>20%	Subvention s'élevant à (20%) des coûts d'investissement éligibles pour : - Les coûts de construction d'une nouvelle usine ou d'un nouveau site industriel. - Les coûts d'achat de nouvelles machines (équipements de production), (le montant maximal étant de 1 million d'euros, à condition que la part de l'investissement dans les machines/équipements représente au moins (40%) de la valeur totale de l'investissement et qu'au moins (50%) des machines/équipements achetés soient de haute technologie).

❖ Les secteurs clés



d. La République Tchèque



❖ Investissement stratégique dans l'industrie manufacturière

- Conditions minimales pour l'obtention d'une incitation à l'investissement

Projet d'investissement	Investissement minimal dans les actifs non courant (millions de CZK)	Nombre minimum de nouveaux emplois	Condition de haute valeur ajoutée
Investissement stratégique dans l'industrie manufacturière	500	500	Selon la région

- Types d'incitations accordées

- Réduction de l'impôt sur les sociétés jusqu'à 10 ans.⁹
- Subvention pour la création d'emplois de 300 ou 200 000 CZK par emploi.¹⁰
- Subvention pour la formation et le recyclage professionnel jusqu'à 50 % des coûts de formation.¹¹
- Subvention en liquide pour l'investissement en capital jusqu'à 10% des coûts éligibles.¹⁰

❖ Investissement stratégique dans les centres de services de soutien aux entreprises

- Conditions minimales pour l'obtention d'une incitation à l'investissement

Projet d'investissement	Nombre minimum de nouveaux emplois	Investissement minimum dans les actifs non courants (millions de CZK)	Les services doivent être proposés dans au moins 3 États
Investissement stratégique dans un centre de réparation de haute technologie	100	200	Oui

- Types d'incitations accordées

⁹ Sans limite

¹⁰ Si le taux de chômage dans le district donné est supérieur à 7,5 % et dépasse en même temps de 50 % la moyenne tchèque.

- Réduction de l'impôt sur les sociétés jusqu'à 10 ans.
- Subvention en liquide pour les investissements en capital jusqu'à **(20%)** des coûts éligibles.

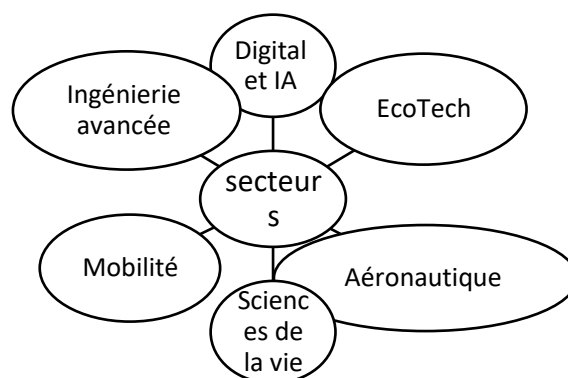
❖ Investissement stratégique dans les centres technologiques

- Conditions minimales pour l'obtention d'une incitation à l'investissement

Projet d'investissement	Nombre minimum de nouveaux emplois	Investissement minimum dans les actifs non courants (millions de CZK)
Investissement stratégique dans un centre technologique	70	200

- Types d'incitations accordées
- Allégement de l'impôt sur les sociétés jusqu'à 10 ans.
- Subvention pour la création d'emplois à hauteur de 200 000 CZK par emploi.
- Subvention pour la formation et le recyclage professionnel jusqu'à **(50%)** des coûts de formation.
- Subvention en liquide pour l'investissement en capital jusqu'à **(20%)** des coûts éligibles.

❖ Les secteurs clés



e. Lituanie
(2020)



(Récente incitation pour les grands projets en

Exonérer de l'impôt les projets d'investissement lituaniens et étrangers **qui investiront au moins 30 millions d'euros et créeront au moins 200 nouveaux emplois**. Cet amendement à la loi sur l'impôt sur les sociétés facilitera le développement de grands projets d'investissement locaux et étrangers au niveau des pays, y compris les zones franches économiques.

Principaux constats et comparaison avec le contexte tunisien

- Beaucoup de pays ciblent **des secteurs bien définis dans les grands projets en matière d'incitations** ce qui n'est pas similaire en termes d'approche en Tunisie (Projet d'intérêt national, PIN): **le projet doit répondre à l'une des priorités de la loi d'investissement et satisfaire des critères horizontaux à savoir le montant d'investissement et le nombre d'emplois**. Par contre, selon la grille de notation adoptée par la commission d'octroi des avantages, **les incitations sont plus importantes si les PIN ciblent les secteurs prioritaires stipulés par la loi d'investissement**.
- Des pays choisissent **le cumul des critères du cout d'investissement et l'employabilité** au contraire du **contexte tunisien qui stipule la satisfaction de l'un des deux critères**.
- **Des pays choisissent l'incitation fiscale aux dépens de l'incitation financière** tandis que le contexte tunisien offre les deux types d'incitations.
- Des pays choisissent **l'incrémentation des taux de subventions par rapport l'employabilité ce qui est adoptée actuellement dans la grille de notation d'évaluation des avantages**.

3. Etude de cas 2 : Benchmark sur le cadre réglementaire des autorisations

Nous relevons ci-après les principales tendances constatées en relation avec l'accès au marché et les autorisations d'activités à travers le monde dans le contexte où la Tunisie s'oriente vers l'établissement d'une liste négative.

Ces tendances traduisent les politiques protectionnistes ou promotionnelles des pays, traduites par différents mécanismes adressant les enjeux propres à chaque pays en matière de :

- Sécurité nationale et impacts sur l'ordre public
- Sécurité alimentaire
- Santé publique
- Protection des actifs stratégiques (Technologies, données sensibles, infrastructures essentielles,)
- Protection de l'environnement et des ressources naturelles
- Développement et/ou protection des secteurs
- Développement et/ou protection du tissu local d'entreprises (« local content »)
- Préservation des activités et des intérêts liés aux situations de monopole de l'état ou d'oligopoles d'acteurs économiques
- Mise en œuvre des accords de commerce et d'investissement entre pays ou au sein de blocs et de régions économiques

Ces tendances sont traduites ainsi par différents types de mesures conçues par les pays selon différentes architectures et politiques définies et réglementant l'accès au marché pour les IDEs et les nationaux :

- Mesures restrictives ou promotionnelles s'appliquant tant pour les investisseurs nationaux que les IDEs (mesures non discriminatoires) et régissant l'exercice d'activité dans les pays
- Mesures restrictives ou promotionnelles discriminatoires spécifiques aux IDEs au niveau de l'accès ou au niveau des règles d'exploitation (dont l'emploi de personnel étranger)
- Mesures de restriction horizontales s'appliquant à tous les secteurs ou spécifiques à des secteurs donnés
- Mesures relatives la participation étrangère (dont le seuil de contrôle direct étranger)
- Spécifiques liées à l'implantation (cas des zones spéciales)

- Mesures de filtrage des IDEs (Screening) faisant intervenir des contrôles d'approbation par les autorités compétentes du pays
- Mesures spécifiques relatives aux transactions de fusions-acquisitions

a. Mesures et pratiques de libéralisation liées à l'accès au marché

Les pratiques promotionnelles, pour assouplir, simplifier et améliorer le cadre d'accès au marché sont synthétisées et répertoriées selon les types suivants :

- Liste négative : Chine, Jordanie, Vitenam
- Liste négative de Zone franche (Free Trade Zone) : Chine
- Liste positive / Catalogue des activités / Liste de secteurs priorités : Chine, Indonésie
- Libéralisation de certains secteurs : exemple Inde, Jordanie, Ethiopie
- Levée des limitations de contrôle direct étranger : Algérie, Philippines, Emirats Arabes Unis (Commerce)
- Mesures spécifiques sur des zones d'activités dédiées : Sri Lanka (Secteur Pharma)

i. Chine

- La Chine a introduit une liste négative pour l'accès aux investissements étrangers en 2017, et de 2017 à 2019, elle a réduit le nombre de mesures restrictives de **93 à 40** pour l'investissement global dans le pays et de **122 à 37** pour les investissements dans les zones franches pilotes.
- En 2020, le nombre d'articles sur la liste négative a encore été réduit de **40 à 33** pour l'investissement étranger global, et de **37 à 30** pour les zones franches pilotes. En 2021, le nombre d'autorisations est de 31.
- La Chine a modifié ses « listes négatives », en levant les restrictions dans des secteurs tels que les services financiers, la fabrication, l'agriculture, la fusion de minéraux radioactifs et l'industrie pharmaceutique.
- La Chine a récemment publié le catalogue des industries encouragées pour l'investissement étranger, augmentant le nombre d'activités promues de **(10%)**.

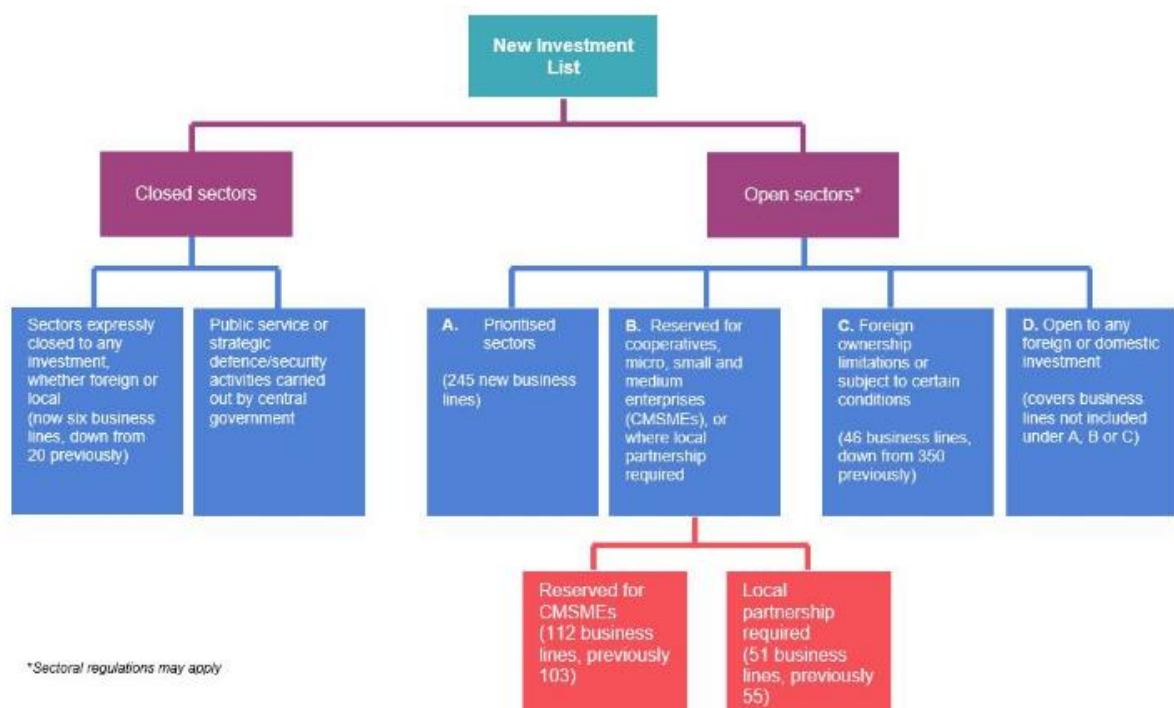
- Dans la liste 2021, la Chine opte pour la restriction des services de presse et médias.

ii. Indonésie

L'architecture régissant la réglementation de l'accès au marché stipule la distinction entre :

- Les secteurs fermés à l'investissement :
 - Secteurs expressément interdits aux locaux et aux IDEs (**6 secteurs**)
 - Activités de secteur public ou de défense et de sécurité par le gouvernement
- Les secteurs ouverts à l'investissement selon les catégories :
 - Secteurs priorisés (245 activités)
 - Secteurs réservés aux PME locales (**112 activités**) ou requérant un partenariat avec un local (**51 activités**)
 - Secteurs ouverts aux IDEs avec certaines restrictions (**46 activités**)

Secteurs ouverts aux investisseurs locaux et aux étrangers



Source: Herbert Smith Freehills, Indonesia Notes, March 2021

iii. Emirats Arabes Unis

Les Émirats Arabes Unis ont autorisé la propriété étrangère à **(100%)** des sociétés commerciales et aboli l'obligation pour les sociétés commerciales d'avoir un actionnaire ou un agent émirati majeur.

iv. Vietnam

- Le Vietnam a introduit pour la première fois en 2020 l'approche de « liste négative » sur l'accès au marché, offrant aux investisseurs étrangers un traitement national, sauf dans les secteurs inclus dans la « Liste négative ».
- Le dernier décret 31/2021 stipule une distinction entre deux listes : une liste prohibitive (**29 secteurs : liste fournie en exemple ci-après**) et une liste conditionnelle ou Market entry List (**59 secteurs** pour lesquels) les IDEs doivent répondre aux conditions d'accès.

v. Ethiopie

L'Éthiopie a autorisé l'investissement étranger dans certaines activités de services de transport.

vi. Philippines

Les Philippines ont autorisé une participation étrangère à **(100%)** des projets géothermiques à grande échelle.

vii. Inde

L'Inde a libéralisé l'industrie des médias numériques et le secteur de la défense : la propriété étrangère est désormais autorisée jusqu'à **(26%)** par la voie d'approbation du gouvernement

viii. Jordanie

En 2019, la Jordanie a encore assoupli certaines restrictions dans quelques secteurs de services et adopte une liste négative.

ix. Algérie

- L'Algérie a supprimé le plafond de **(49%)** de propriété étrangère. Les investisseurs étrangers peuvent maintenant avoir 100 % de propriété, sauf dans certaines industries.
- Le 4 juin 2020, la loi 20-07 a introduit la catégorie de « secteurs stratégiques », dans lesquels la participation étrangère est encore limitée à **(49%)**. Ces secteurs comprennent, entre autres, l'énergie en amont, le secteur de distribution et de transport d'électricité, d'énergie et des hydrocarbures (gaz et liquides), les chemins de fer, les ports et aéroports, et l'industrie pharmaceutique, à l'exception des investissements liés à la fabrication de « produits essentiels innovants à haute valeur ajoutée, nécessitant une technologie complexe et protégée ».

❖ Exemples de listes négatives

Cas du Vietnam – Liste prohibitive pour les IDEs

1. Commerce de biens et services figurant sur la liste des biens et services sur lesquels est détenu le monopole par l'Etat dans le secteur commercial.
2. Services postaux publics.
3. Services de collecte des déchets directement auprès des ménages
4. Services d'agences de placement sous contrat à l'étranger.
5. Activités de presse et collecte d'informations sous quelque forme que ce soit.
6. Services d'administration judiciaire, y compris les services d'expertise judiciaire, services de notaire, services de liquidateur.
7. Services de représentation en propriété intellectuelle et évaluation de la propriété industrielle
8. Service de sondage d'opinion (sondage d'opinion).
9. Importation temporaire pour entreprise de réexportation.

10. Exercice du droit d'exporter, d'importer et de distribuer des marchandises sur la liste des marchandises pour investisseurs étrangers,
11. Investissement dans la construction d'infrastructures de cimetières et de cimetières à transférer et les droits d'utilisation des terres associés à ces infrastructures.

Sécurité Nationale

12. Fabrication et commerce d'armes, d'explosifs et d'outils de soutien.
13. Collecte, achat et manutention de biens publics dans les unités des forces armées.
14. Commerce de matériel militaire ou d'équipements et de fournitures pour les forces armées populaires, armes militaires, équipements techniques, munitions et véhicules spécialisés utilisés pour l'armée et la police. Composants, accessoires, pièces de rechange, fournitures et spécialisés équipements et technologies utilisés pour leur production.
15. Services de dynamitage.
16. Services de sécurité et d'enquête.

Transport maritime

17. Entreprise de transbordement de marchandises.
18. Importation et démantèlement de navires de mer d'occasion.
19. Services de mise en place, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des aides à la navigation, des zones d'eau, des canaux de navigation publics et des routes maritimes ; service d'arpentage des zones d'eau, des canaux de navigation publics et des routes maritimes desservant les avis maritimes ; services d'arpentage, de construction et publication des cartes marines pour les eaux, les ports maritimes, les canaux de navigation et itinéraires maritimes; création et publication des documents et des publications sur la sécurité maritime.

20. Services de navigation pour assurer la sécurité maritime dans les zones d'eau, et les canaux de navigation ; service d'information électronique maritime.

21. Services d'inspection (inspection, essais) et de certification des moyens de transport ; services d'enregistrement des bateaux de pêche.

Agriculture, Pêche, Forêts & Ressources naturelles

22. Pêche.

23. Services d'investigation, d'évaluation et d'exploitation des forêts naturelles (y compris la cueillette, bois et chasse, piégeage d'animaux sauvages rares, gestion des gènes sources pour plantes, bétail et micro-organismes utilisés en agriculture).

24. Recherche ou utilisation des ressources génétiques de nouvelles races animales

25. Services touristiques, à l'exception des services touristiques internationaux destinés aux touristes internationaux

Liste négative – Chine

L'édition 2021 de la liste négative chinoise est réduite à 31 restrictions contre 33 en 2020. Cette liste porte sur les restrictions d'accès aux IDE : interdictions ou conditionnelles. Nous en relevons quelques activités à enjeux potentiellement similaires et applicables pour la Tunisie

Secteur	Exemples d'activités	Interdiction / Restriction IDE	Conditions d'accès
Agriculture, Forêts, Elevage & Pêche	R&D : travaux génétiques, sélection, culture et plantation de variétés locales	Interdiction	
	Sélection de nouvelles variétés de blé et la production de semences	Restriction	Seuil de contrôle étranger
Mines	L'exploration, l'exploitation minière et l'enrichissement des terres rares, des minéraux radioactifs et du tungstène.	Interdiction	

Secteur	Exemples d'activités	Interdiction / Restriction IDE	Conditions d'accès
Commerce & Distribution	Vente en gros et au détail de tabac, de cigarettes, de tabac en feuilles séchées et d'autres produits du tabac	Interdiction	
Transport, stockage et services postaux	- Transport aérien - Aviation générale	Restriction	- Seuil de contrôle direct étranger : 25 % - Le représentant légal doit être un citoyen chinois. - Les entreprises d'aviation générale desservant les industries de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche doivent être limitées à la forme de coentreprise par actions
	Services postaux	Interdiction	
Recherche scientifique & services techniques	Le développement et l'application de cellules souches humaines et de technologies de diagnostic et de traitement génétiques.	Interdiction	
	Arpentage, cartographie, photographie aérienne pour l'arpentage	Interdiction	
Education	Enseignement préscolaire, lycées et enseignement supérieur	Restriction	- Co-entreprise avec un local - Le président ou le directeur général doit avoir la nationalité chinoise, - La partie chinoise doit comprendre au moins la moitié du conseil, du conseil d'administration ou de la commission administrative paritaire.
	Enseignement obligatoire	Interdiction	
Santé	Etablissements de santé	Restriction	Coentreprise par action
Culture, sport & Loisirs	Médias Infrastructures et services de communications : stations de radio, stations de télévision, chaînes de radio et de télévision, réseau de transmission de radio et de télévision (stations d'émission, stations relais, satellites de radio et de télévision, stations de liaison par satellite, stations de réception satellite, stations de surveillance, et réseau de transmission de radio et de télévision par câble, etc.)	Interdiction	

Secteur	Exemples d'activités	Interdiction / Restriction IDE	Conditions d'accès
	Ventes aux enchères de patrimoine	Interdiction	

b. Mesures et pratiques restrictives de l'accès au marché

Ces mesures sont synthétisées autour des types suivants :

- Révision des règles de contrôle direct étranger : France, Japon, Italie.
- Adoption des mécanismes de filtrage des IDEs notamment sur des secteurs stratégiques : c'est le cas de la plupart des pays européens pour être compatibles avec les directives UE en matière de réglementation des IDE (Hongrie, Russie, Pologne, Allemagne) ou d'autres pays (Japon, Canada, Corée).
- Extension de la portée des contrôles et des exigences d'approbation des IDEs : UK, Allemagne, Autriche.
- Mesures de contrôle des fusions & acquisitions : UK.
- Mise en œuvre du règlement des entités non fiables : Chine.
- Liste prohibitive des activités des IDEs : Oman.

❖ Illustration de mesures

France

- La France a temporairement abaissé le seuil de contrôle direct étranger qui exige un examen gouvernemental préalable (passant de **25% à 10%**)
- La France a amendé le cadre réglementaire régissant les investissements soumis à contrôle. Le décret n° 2019-1590 du 31 décembre 2019 élargit le champ des activités entrant dans le dispositif de contrôle : la presse écrite et les services de presse en ligne d'information politique et générale, la sécurité alimentaire, le stockage d'énergie et les technologies quantiques.
- Ainsi, les activités visées par l'article R. 151-3 incluent désormais les secteurs suivants :
 - Armes, munitions et substances explosives
 - Biens et technologies à double usage

- Activités exercées par les entités dépositaires de secret de la défense nationale
- Sécurité des systèmes d'information
- Interception des communications, captation de données informatiques
- Activités exercées par les entités ayant conclu un contrat au profit du ministère de la défense pour la réalisation d'un bien ou service relevant d'une activité sensible
- Cryptologie
- Jeux d'argent – à l'exception des casinos
- Activités destinées à faire face à l'utilisation illicite d'agents pathogènes ou toxiques
- Traitement, transmission ou stockage de données dont la compromission ou la divulgation est de nature à porter atteinte à l'exercice des activités sensibles
- Activités de R&D portant sur les technologies critiques (cybersécurité, intelligence artificielle, robotique, fabrication additive, semi-conducteurs, technologies quantiques, stockage d'énergie et biotechnologies)
- Activités portant sur des infrastructures, biens ou services essentiels pour garantir :
 - *L'approvisionnement en énergie ou en eau*
 - *L'exploitation des réseaux et services de transport*
 - *L'exploitation des réseaux et des services de communications électroniques*
 - *Les opérations spatiales*
 - *L'exercice des missions de la police nationale, la gendarmerie, des services de sécurité civile, ainsi que l'exercice des missions de sécurité publique de la douane et de celles des sociétés agréées de sécurité privée*
 - *L'exploitation des établissements, installations et ouvrages d'importance vitale (et leurs systèmes d'information)*

- *La protection de la santé publique*
- *La sécurité alimentaire*
- *L'édition, l'impression ou la distribution des publications de presse d'information politique et générale.*

Autriche

L'Autriche a promulgué la loi sur le contrôle des investissements pour remplacer le régime d'IDE précédemment applicable en vertu de la Loi sur le commerce extérieur. Cela a conduit à un élargissement considérable des exigences d'approbation préalable pour l'IDE.

Chine

La Chine a récemment adopté le Règlement sur la liste des entités non fiables afin d'établir un cadre pour restrictions ou sanctions à l'encontre d'entités étrangères considérées comme mettant en danger la souveraineté nationale, la sécurité, ou les intérêts de développement de la Chine

Finlande

La Finlande a modifié la loi sur le filtrage des acquisitions d'entreprises étrangères pour rendre le mécanisme d'examen des investissements compatible avec le règlement de l'UE

Allemagne

L'Allemagne a étendu la portée de l'examen des acquisitions étrangères impactant l'ordre ou la sécurité, remplaçant le précédent test de « risque réel » dans le but de mettre en œuvre la politique étrangère de l'UE et le régime de filtrage des investissements

Hongrie

La Hongrie a introduit un mécanisme temporaire de filtrage des investissements étrangers applicable aux investisseurs à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

Italie

L'Italie a étendu le régime spécial de l'électricité dans les secteurs stratégiques qui nécessitent une approbation préalable pour tout

investissement étranger. Le régime s'appliquera aux acquisitions supérieures à **(10%)** du capital social.

Japon

- Le Japon a abaissé le seuil de notification préalable à **(1%)**, contre **(10%)** auparavant pour les investissements étrangers dans des sociétés japonaises cotées pertinentes pour la sécurité nationale.

Pologne

La Pologne a exigé que les investisseurs étrangers des pays non-membres de l'Europe reçoivent l'autorisation préalable du président de l'Autorité Polonaise de la concurrence pour les acquisitions nationales sous certaines conditions.

UK

Le Royaume-Uni a élargi les motifs juridiques permettant au gouvernement d'intervenir dans certaines fusions.

Corée du Sud

La République de Corée a resserré le mécanisme d'examen des IDEs pour les investissements étrangers là où il y a possibilité de fuite des technologies nationales de base.

Slovénie

La Slovénie a introduit un mécanisme de filtrage des investissements étrangers pour couvrir les investissements étrangers dans des secteurs ou activités spécifiés.

Oman

Oman a publié une liste d'activités interdites aux investisseurs étrangers dans le but de promouvoir les produits locaux et entrepreneuriat domestique.

Chapitre 6 : Les recommandations pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement

Etant donné que les mesures afférentes à la dynamisation de l'investissement de 2022 ont été adoptées dans le plan de relance économique, ce chapitre se contentera à présenter les principales orientations à préconiser pour la période 2023-2025 durant le plan triennal, à la lumière la veille concurrentielle, le déroulé des différentes sessions du conseil stratégique et le dialogue public privé pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

1. L'environnement Général de l'investissement

- Réaliser des ajustements sur le cadre actuel régissant l'investissement pour plus de cohérence et d'efficience :
 - Simplifier les documents nécessaires à l'investissement (déclaration de l'investissement, liasse unique ...)
 - Unifier toutes les nomenclatures afférentes à l'investissement
 - Rassembler les incitations financières et fiscales dans un seul cadre juridique et uniformiser les concepts
 - Ancrer Plus de ciblage dans le système incitatif (les activités à fort potentiel d'IDE dans le cadre de la relocalisation)
 - Fluidifier la Gouvernance actuelle régissant l'investissement en clarifiant les rôles de chaque institution
- Créer des comité permanentes de suivi de l'application des dispositions des lois afférentes à l'investissement
- Ancrer une stabilité législative notamment fiscale durant la période du plan 2023-2025
- Ancrer un nouveau modèle de traité bilatéral de l'investissement comme base de négociation en procédant à la révision des anciens traités et adopter une approche proactive avec des nouveaux pays comme les pays asiatiques et africains

- Développer une stratégie nationale d'IDE axée sur la génération d'opportunités de relocalisation

2. L'Accès au marché

Dans le cadre de l'implémentation de la liste négative des autorisations, les principales orientations à préconiser consistent à :

- Adopter progressivement le principe du contrôle à posteriori
- Eliminer les plafonds de seuil de participation étrangère dans les activités à fort potentiel d'IDEs
- Réduire et simplifier les cahiers des charges
- Digitaliser les procédures d'obtention des autorisations
- Réduire et unifier les délais de réponse aux autorisations

3. Les services à l'investisseur

Les principales orientations consistent à déployer des services innovants pour l'investisseur :

- Déployer des cartes interactives de l'investissement avec une offre foncière bien définie
- Ajouter des nouveaux services à la plateforme des services à l'investisseur et assurer son interopérabilité
- Ancrer des fast-Track au niveau de aéroports et ports avec l'instauration de portails d'information
- Prévoir des équipes d'accompagnement multi agences dans les visites avec une meilleure proximité de service
- Simplifier la résidence des investisseurs étrangers (carte de séjours) en appuyant la réforme prévue pour 2022 sur la résidence de longue durée
- Simplifier les procédures administratives et douanières lors du transport transfrontalier de marchandises en accélérant la digitalisation des procédures douanières
- Assurer la transparence des transactions administratives, la conservation des données et sa publication régulière au public

4. Le Financement de l'investissement

- Instaurer des fonds d'investissement sectoriels notamment dans les niches porteuses post covid et génératrices d'opportunités de relocalisation
- Elaborer des programmes d'encouragement de l'entrepreneuriat basée sur l'équité régionale et des genres à travers des prêts remboursables, des coachings et de l'assistance technique
- Développer le crypto act pour développer des nouveaux modes de financement à l'investissement
- Veiller à l'application d'une nouvelle charte de financement des PME
- Renforcement du capital des Sicars régionales
- Accélérer la mise en œuvre d'un cadre réglementaire relatif aux garanties mobilières

5. L'infrastructure de l'investissement

- Poursuite de la réalisation des zones industrielles 4.0 à vocation sectorielle et thématique
- Implémentation de nouvelles zones logistiques à la lumière du scénario adopté lors de la vision logistique 2040
- Améliorer l'infrastructure des ports et aéroports dans le cadre de partenariat entre les secteurs public et privé
- Inscrire les programmes d'investissement dans une vision stratégique urbaine, environnementale, logistique et humaine
- Généralisation de l'approche PPP dans les projets d'infrastructure
- Renforcer l'infrastructure logistique des réseaux publics (approvisionnement en eau potable - raccordement au réseau électrique...) et digitaliser les services destinés au public afin de préserver la compétitivité

6. Promotion du Site Tunisie

- Déployer des bureaux de la FIPA dans des nouveaux pays notamment américains et asiatiques
- Actualiser les propositions de valeur des secteurs porteurs avec une présentation innovante dans le cadre d'une offre pays pour les leads mondiaux.

Pôle des Politiques d'investissement et des Réformes

Et

Direction des Statistiques

Tunisia Investment Authority

Rue du Lac Huron, les Berges du Lac 1

1053, Tunis

Tél : (+216) 70 248 148

Fax : (+216) 70 248 100

